

VII
BUDGET

DU

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

POUR L'EXERCICE 1925.

VII
BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

VOOR HET DIENSTJAAR 1925.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Sciences et des Arts pour l'exercice 1925 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 295,359,936 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . 26,140,039 »

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 321,499,975 »

conformément au tableau ci-annexé.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Wetenschappen en Kunsten en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen Naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Wetenschappen en Kunsten voor het dienstjaar 1925 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van . . . fr. 295,359,936 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van . . . 26,140,039 »

Te zamen, op de som van . . . fr. 321,499,975 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Donné à Bruxelles, le 22 octobre 1924. | Gegeven te Brussel, 22^e October 1924.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Sciences et des Arts,

VAN 'S KONINGS WEGE :
*De Minister van Wetenschappen
en Kunsten,*

P. NOLF.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS
POUR L'EXERCICE 1925.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000	53,000 »
	b) Frais de représentation 18,000	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité.	3,469,793 »
3	Achat et réparations de meubles, menues dépenses. Télégrammes d'État. Abonnements. Affranchissement des correspondances. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> . Fournitures faites à l'intervention de l'Office Central des imprimés.	549,650 »
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	15,000 »
5	Abonnements au <i>Moniteur Belge</i> et aux publications s'y rapportant.	20,000 »
6	Frais de route et de séjour; missions	15,000 »
7	Part d'intervention du Département des Sciences et des Arts dans les dépenses :	
	a) du Comité supérieur de contrôle	72,010 »
	b) de l'Office central des imprimés	4,903 »
8	Organisation des cours de flamand	4,000 »
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
9	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Credit non limitatif.</i>)	4,000,000 »
10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1925.	210,000 »
11	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	130,000 »

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1923.**

	<p align="center">Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.</p>	<p align="center">AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p align="center">Artikelen.</p>
		<p align="center">EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</p> <p align="center">EERSTE HOOFDSTUK.</p> <p align="center">HOOFDBEHEER.</p> <p>a) Jaarwedge van den Minister</p> <p>b) Kosten van vertoon</p> <p>Jaarweden der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarweden van beschikbaarheid</p> <p>Aankoop en herstelling van meubelen, kleine uitgaven. Staatstelegrammen. Abonnementen. Frankeering van brieuwisseling. Kosten van de <i>Mededeelingen van het Ministerie</i>. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken</p> <p>Bibliotheek van het Departement : aankoop van boeken, abonnementen en inschrijvingen; opmaken van den catalogus; materieel der bibliotheek.</p> <p>Abonnementen op het <i>Belgisch Staatsblad</i> en op de uitgaven welke er mede in verband staan.</p> <p>Reis- en verblijfkosten; zendingen</p> <p>Aandeel van het Departement van Wetenschappen en Kunsten in de kosten :</p> <p> a) van het Hooger Comité van Toezicht.</p> <p> b) van den Centralen Dienst voor drukwerken.</p> <p>Inrichting van de Vlaamsche leergangen</p> <p align="center">HOOFDSTUK II.</p> <p align="center">PENSIËNEN EN HULPGELDEN.</p> <p>Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat, aan gemeentelijke leeraars en onderwijzers en aan leden van het onderwijzend personeel der aangenomen en aanneembare lagere scholen, aan bestuurders, leeraars, studiemeesters der aangenomen provinciale of vrije normaalscholen en aan onderwijzers aan de daaraan verbonden oefenscholen, en ingaande in 1925 of vóór 1 Januari van gemeld jaar. (<i>Onbepaald crediet.</i>)</p> <p>Pensioenen door de voormalige voorzieningskassen aan gemeentelijke leeraars en onderwijzers verschuldigd (art. 5 der wet van 16 Mei 1876). Aandeel van den Staat in de betaling der pensioenen verleend of te verleenen aan weduwen, kinderen of weezen van ambtenaren en beambten van den Staat en van leeraars en onderwijzers, voor de jaren aansluiting bij de voorzieningskassen, afgeschafte bij de wet van 10 Mei 1876 (art. 1 der wet van 31 Maart 1884). Termijnen vervallen vóór 1 Januari 1925.</p> <p>Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan gewezen ambtenaren, beambten, lagere onderwijzers en loon trekkende bedienden, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren en die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Verleening van hulpgelden, in buitengewone omstandigheden, aan diegene dier personen die slechts een gering pensioen genieten.</p>	<p align="center">1</p> <p align="center">2</p> <p align="center">3</p> <p align="center">4</p> <p align="center">5</p> <p align="center">6</p> <p align="center">7</p> <p align="center">8</p> <p align="center">9</p> <p align="center">10</p> <p align="center">11</p>
	<p>4,203,356 »</p> <p>4,340,000 »</p>		

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE III.		
SCIENCES.		
12	Subsides et encouragements scientifiques; souscriptions; voyages et missions scientifiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science. Secours à des savants qui sont dans le besoin ou aux familles de savants décédés. Sociétés scientifiques. Institut de droit international. Publication de la Bibliotheca Belgica. Publication de la Bibliographie nationale. Office international de bibliographie; rédaction et administration. Location de tables d'études aux stations zoologiques, physiologiques et biologiques à l'étranger. Office central des associations internationales. Acquisition d'ouvrages scientifiques et dépenses diverses pour le service spécial de l'administration des Sciences. Union académique internationale. Dictionnaire de latin médiéval	232,850 »
13	Observatoire royal: personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité, etc.	383,000 »
14	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions; fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	158,000 »
15	Institut royal météorologique: personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité.	186,000 »
16	Institut royal météorologique: frais de matériel; acquisition d'instruments; fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	87,925 »
17	Bibliothèque royale: personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité, etc.	682,000 »
18	Bibliothèque royale: matériel et acquisitions. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés (y compris une somme de 17,500 francs en charge temporaire)	405,550 »
19	Musée royal d'histoire naturelle: personnel et frais d'études des collections; traitements de disponibilité; salaires des gens de service et des agents temporaires.	473,000 »
20	Musée royal d'histoire naturelle: matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et de la mer sur les côtes de la Belgique; achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> . Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	167,000 »
21	Archives générales du Royaume à Bruxelles: personnel; traitements de disponibilité, etc.	322,000 »
22	Archives générales du Royaume à Bruxelles: matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique; inspection des archives de l'État dans les provinces. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés (y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire)	109,000 »
23	Archives de l'État dans les provinces: personnel; traitements de disponibilité, etc.	330,000 »
24	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Cours d'archivéconome. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc. Inspection des archives communales. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés (y compris une somme de 7,200 francs en charge temporaire)	68,500 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
3,604,825 »	HOOFDSTUK III. WETENSCHAPPEN.	
	Toelagen en aanmoedigen rakende de wetenschappen; inschrijvingen; wetenschappelijke reizen en zendingen; opdelvingen en werken in het belang van de wetenschap. Hulpgeelden aan in nood zijnde geleerden of aan familiën van overledene geleerden. Wetenschappelijke vereenigingen. Instituut van internationaal recht. Uitgave van de Bibliotheca Belgica. Uitgave der Nationale Bibliographie. Internationale dienst van bibliographie: opstel en beheer. Huurkosten van studietafels in de zoologische, physiologische en biologische stations in het buitenland. Centrale dienst der internationale vereenigingen. Aankoop van wetenschappelijke werken en allerlei uitgaven voor den bijzonderen dienst van het beheer van Wetenschappen. Internationale Academische Vereeniging. Woordenboek van middeleeuwsch Latijn.	42
	Koninklijke sterrenwacht: personeel; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	43
	Koninklijke sterrenwacht: kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk; leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	44
	Koninklijk weerkundig instituut: personeel; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid.	45
	Koninklijk weerkundig instituut: kosten van materieel; aankoop van toestellen; leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	46
	Koninklijke bibliotheek: personeel; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	47
	Koninklijke bibliotheek: materieel en aankopen. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken (<i>met inbegrip van eene som van 17,500 frank als tijdelijke last</i>).	48
	Koninklijk museum van natuurlijke historie: personeel en studiekosten der verzamelingen; jaarwedden van beschikbaarheid; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden.	49
	Koninklijk museum van natuurlijke historie: materieel en aankopen; wetenschappelijke verkenning van het land en van de zee langs de Belgische kust; aankoop van verzamelingen; uitgave der <i>Annales du Musée</i> . Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	20
Algemeen Rijksarchief te Brussel: personeel; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	21	
Algemeen Rijksarchief te Brussel: materieel; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden; zegelverzameling; toezicht over het Staatsarchief in de provinciën. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken (<i>met inbegrip van eene som van 5,000 frank als tijdelijke last</i>).	22	
Staatsarchieven in de provinciën: personeel; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	23	
Drukkosten van de <i>Inventarissen der archieven</i> ; inkoopkosten van oorkonden, voortkomende van de archieven, gevallen in handen van particulieren; kosten van aankoop of van afschrijven van oorkonden betreffende 's lands geschiedenis; uitgaven voor het materieel der bewaarplaatsen van archieven in de provinciën; toelagen voor de klasseering en voor de uitgave der inventarissen van de archieven, toebehoorende aan de provinciën, aan de gemeenten en aan de openbare inrichtingen; verschillende uitgaven betreffende de archieven. Cursussen in de bibliotheek-wetenschap. Weder-neming van archieven, in handen van vreemde regeeringen gebleven; kosten van klasseering, afschrijven, vervoer, enz. Toezicht op de gemeentearchieven. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken (<i>met inbegrip van eene som van 7,200 frank als tijdelijke last</i>).	24	

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE IV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
25	Conseil supérieur de l'instruction publique : traitement du secrétaire.	2,400 »
26	Conseil supérieur de l'instruction publique : jetons de présence; frais de route et de séjour des membres du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; achat d'ouvrages, abonnements et dépenses diverses pour le service du Secrétariat de l'instruction publique	4,000 »
27	Subsides de l'État au profit des « Fonds communaux, intercommunaux et provinciaux des Mieux doués »	1,493,200 »
CHAPITRE V.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
28	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire	2,000 »
29	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	13,000 »
30	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités de résidence et de famille; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'un service extra-universitaire. Rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire	8,190,463 »
31	Subside à l'Université libre de Bruxelles	1,000,000 »
32	Subside à l'Université catholique de Louvain.	1,000,000 »
33	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques; subsides pour encourager dans les universités le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés. (Y compris une somme de 25,040 francs en charge temporaire.) (Provisoirement et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties aux comptables chargés de la gestion du présent article.)	2,817,657 »
34	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés.	360,000 »
35	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	174,000 »
36	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	13,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
HOOFDSTUK IV.		
OPENBAAR ONDERWIJS.		
1,499,600 »	Hooge Raad van het Openbaar onderwijs : wedde van den secretaris	25
	Hooge Raad van het Openbaar onderwijs : zitpenningen; reis- en verblijfskosten voor de leden van den Raad; afschriften en ander door dien Raad bevolen werk; aankoop van werken, abonnementen en allerlei uitgaven voor den dienst van het Secretariaat van openbaar onderwijs.	26
	Staatstoelagen ten bate van de « Gemeentelijke, intercommunale en provinciale Fondsen der meest begaafden ».	27
HOOFDSTUK V.		
HOOGER ONDERWIJS.		
13,784,020 »	Verbeteringsraad voor het hooger onderwijs : jaarwedde van den secretaris	28
	Verbeteringsraad voor het hooger onderwijs : reis- en verblijfskosten der leden van den raad; afschriften en ander door dien raad bevolen werk. Bibliotheek : aankoop van werken. Onderscheiden kosten. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	29
	Jaarwedden van het onderwijzend en het bestuurspersoneel der twee Rijksuniversiteiten; jaarwedden van beschikbaarheid; huishuur- en gezinsvergoedingen; vergoedingen aan de leden van het onderwijzend personeel, belast met een dienst buiten de universiteit. Vergoeding der diensten bewezen door personen die niet tot het personeel der universiteiten behooren.	30
	Toelage aan de Vrije Universiteit te Brussel	31
	Toelage aan de Katholieke Universiteit te Leuven	32
	Materieel der Rijksuniversiteiten en van haar aanhoorigheden, de clinicdienst inbegrepen; toelagen ter aanmoediging in de universiteiten der beweging voor lichamelijke opvoeding der studenten. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken. (Met inbegrip van eene som van 25,040 frank als tijdelijke last.)	33
	(Voorloopig en bij afwijking van artikel 15 der wet tot inrichting van het Rekenhof van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 50,000 frank verstrekt worden aan de rekenplichtigen belast met het beheer van dit artikel.)	
	Universitaire beurzen; reisbeurzen of gebeurlijke toelagen ten voordele van de bekroonden, die geen dier beurzen konden krijgen; kosten van den wedstrijd ter begeving dier beurzen. Reisbeurzen voor houders van wetenschappelijke universitaire diploma's. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	34
	Examencommissies door de Regeering aangesteld voor het toekennen der academische graden : reiskosten en vacatievergoedingen aan de leden der commissies.	35
	Examencommissies door de Regeering aangesteld voor het toekennen der academische graden : materieel; loon der deurwachters. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	36

BUDGET DU MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
37	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	38,000 »
38	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	5,000 »
39	Commission d'entérinement des diplômes académiques: frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	15,000 »
40	Commission d'entérinement des diplômes académiques: indemnité du secrétaire-adjoint.	3,900 »
41	Frais du concours universitaire: impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	30,000 »
42	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	42,000 »
43	Accords intellectuels avec des pays étrangers: commissions prévues par ces accords: frais de route et de séjour des membres belges de ces commissions; dépenses et frais divers. Indemnités de déplacement aux savants et aux professeurs d'échange	70,000 »
44	Frais de publication du XXIV ^e Rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État	10,000 »
CHAPITRE VI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
45	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen: traitements du secrétaire, du bibliothécaire et de l'expéditeur	3,025 »
46	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen: frais de route et de séjour des membres du Conseil; indemnités aux membres et fonctionnaires appelés à prendre part à ses travaux; copies et autres travaux intéressant ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages. Frais divers. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	25,000 »
47	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État: traitements du personnel, indemnités, traitements de disponibilité.	279,997 »
48	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire); contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État: frais de route et de séjour; rémunérations; missions. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	100,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Homologatie- en examencommissie ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 op het toekennen der academische graden en het programma der universitaire-examens : reiskosten en vacatievergoedingen van de leden der commissie.	37
	Homologatie- en examencommissie ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 : materieel; loon van den deurwachter en verschillende kosten. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	38
	Commissie tot bekrachtiging der academische diploma's : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden. Materieel der commissie. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	39
	Commissie tot bekrachtiging der academische diploma's : vergoeding aan den hulpsecretaris.	40
	Kosten van den universiteitswedstrijd : drukken van de bekroonde verhandelingen en andere schriften de universiteiten aantevangende. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	41
	Toelagen om de uitgave aan te moedigen der werken van de leden van het personeel der universiteiten en om te voorzien in de kosten der zendingen die hoofdzakelijk het belang van het hooger onderwijs beoogen. Inschrijvingen.	42
	Intellectuele overeenkomsten met vreemde landen : commissies voorzien door die overeenkomsten : reis- en verblijfkosten van de Belgische leden dier commissies; uitgaven en verschillende kosten. Verplaatsingsvergoedingen aan geleerden en uitwisselingsprofessoren.	43
	Drukkosten van het XXIV ^e Driejaarlijksch Verslag over den staat van het van Rijkswege gegeven hooger onderwijs.	44
	HOOFDSTUK VI. MIDDELBAAR ONDERWIJS.	
	Verbeteringsraad voor het middelbaar onderwijs : jaarwedden van den secretaris, van den bibliothecaris en van den verzender.	45
	Verbeteringsraad voor het middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten der leden van den raad; vergoedingen aan de leden en ambtenaren die aan zijne werkzaamheden deelnemen; afschriften en ander werk dat dien raad betreft. Bibliotheek : aankoop van werken. Onderscheiden kosten. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	46
	Toezicht over de inrichtingen van middelbaar onderwijs, de teekencursussen, de cursussen in den handenarbeid, het onderricht der gymnastiek en der muziek; controle op de boekhouding der secretarissen-penningmeesters van de Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs : jaarwedden van het personeel, vergoedingen, jaarwedden van beschikbaarheid.	47
	Toezicht over de inrichtingen van middelbaar onderwijs, de teekencursussen, de cursussen in den handenarbeid en het onderricht der gymnastiek en der muziek (gemengde dienst met het beheer van lager onderwijs); controle op de boekhouding der secretarissen-penningmeesters van de Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten; vergoedingen; zendingen. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	48

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
49	Jury de l'épreuve sur les langues modernes : frais de voyage et de vacation; matériel .	3,000 »
50	Subsides (traitements, indemnités, etc.) aux athénées royaux et aux écoles moyennes (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881). Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles). Subventions à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens et qui se trouvent dans une position malheureuse. — Traitements et frais de voyage de conférencières dans les écoles moyennes de l'État pour filles. Traitements des membres du personnel des établissements d'instruction moyenne chargés de mission dans l'intérêt de l'enseignement moyen. Traitements du personnel intérimaire dans les athénées royaux et dans les écoles moyennes	22,505,012 »
51	Bourses aux élèves des Athénées royaux et de l'école moyenne de l'État à Malmédy. Bourses de voyage et cours de perfectionnement en faveur des professeurs de langues modernes	49,900 »
52	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degrés pour garçons et pour filles : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le paiement du traitement de disponibilité du secrétaire-trésorier de l'ancien collège communal de Dinant, supprimé	360,000 »
53	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État	190,000 »
54	Souscriptions à des revues et acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques scolaires. Prix spécial du Gouvernement	18,000 »
55	Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage. Achats divers.	5,200 »
56	Musée pédagogique de l'enseignement moyen : traitement d'attente du secrétaire-comptable	436 »
CHAPITRE VII.		
ENSEIGNEMENT NORMAL.		
57	Conseil de perfectionnement de l'enseignement normal primaire : traitements des secrétaires, du bibliothécaire et de l'expéditeur	3,100 »
58	Conseil de perfectionnement de l'enseignement normal primaire: frais de route et de séjour aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages. Frais divers. Fournitures faites à l'intervention de l'Office Central des Imprimés	20,000 »
59	Traitements de l'inspecteur général, des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales. Traitements de disponibilité. Indemnités de résidence et familiale	160,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.	
23,629,570 »	Commissie der proef over de moderne talen : reiskosten en vacatiegelden ; materieel . . .	49	
	Toelagen (jaarwedden, vergoedingen, enz.) aan de koninklijke athenea en aan de middelbare scholen (wetten van 1 Juni 1850 en van 15 Juni 1881). Vergoedingen aan leden van het personeel der athenea en der Staatsmiddelbare scholen bij familieongelukken (onderstand, ziekte- en begrafenis-kosten). Verleening van hulpgelden aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, en die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Jaarwedden en reis- kosten van voordrachthoudsters in de Rijksmiddelbare scholen voor meisjes. Jaarwedden der leden van het personeel der inrichtingen van middelbaar onderwijs belast met een zending in het belang van het middelbaar onderwijs. Jaarwedden van het waarnemend personeel der Koninklijke athenea en der Rijksmiddelbare scholen.	50	
	Beurzen voor de leerlingen der Koninklijke Athenea en de Rijksmiddelbare school te Malmedy Reisbeurzen en volmakingsleergangen ten voordeele der leeraars van moderne talen	51	
	Gemeentelijke of provinciale inrichtingen van middelbaar onderwijs van den 1 ^o en van den 2 ^o graad, voor jongens en voor meisjes : toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten. Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedden van beschikbaarheid van den secretaris-penningmeester van het voormalig gemeentecollege van Dinant, dat afgeschafte is.	52	
	Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het onderwijzend en het bestuurspersoneel der inrichtingen van middelbaar onderwijs onder leiding van den Staat.	53	
	Inschrijvingen op tijdschriften en aankoop van boekwerken voor de schoolbibliotheken. Bijzondere prijs der Regeering	54	
	Zendingen in het belang van het middelbaar onderwijs ; vergoedingen ; reiskosten. Allerlei aankopen.	55	
	Pedagogisch Museum van het middelbaar onderwijs : wachtgeld van den secretaris-rekenplichtige.	56	
	HOOFDSTUK VII.		
	NORMAALONDERWIJS.		
Verbeteringsraad voor het lager normaalonderwijs : jaarwedden van de secretarissen, van den boekbewaarder en van den verzender.	57		
Verbeteringsraad voor het lager normaalonderwijs : reis- en verblijfkosten der leden ; zitpenningen aan de leden en aan de ambtenaren die deelnemen aan de werkzaamheden van den Raad ; afschriften en ander door voornoemden Raad bevolen werk ; aankoop van boekwerken. Onderscheiden kosten. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	58		
Jaarwedden van den algemeenen opziener, van de opzieners en van de opziensters van de normaalscholen. Jaarwedden van beschikbaarheid. Huishuur- en gezinsvergoedingen.	59		

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
60	Frais de voyage de l'inspecteur général, des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales, du fonctionnaire chargé de l'inspection des économats des écoles normales, de son adjoint et d'un inspecteur principal de l'hygiène. Fournitures pour le Service de l'inspection des écoles normales faites à l'intervention de l'Office Central des imprimés	83,500 »
61	Traitements et indemnités de résidence des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite. Indemnités fixes tenant lieu de frais de route et de séjour aux inspecteurs diocésains principaux et aux inspecteurs diocésains des écoles primaires	403,440 »
62	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application. Subsidés alloués à des administrations communales et destinés à être répartis entre les membres du personnel des écoles communales servant d'écoles d'application	5,637,910 »
63	Cours normaux temporaires pour le perfectionnement des professeurs des écoles normales. Cours normaux temporaires et conférences d'initiation: 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires et gardiennes; 2° pour les instituteurs et institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées; 3° pour le personnel des sections normales moyennes et des écoles normales moyennes libres. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Subsidés aux sociétés d'art et d'archéologie pour l'organisation des cours normaux à l'intention du personnel enseignant et organisation des examens spéciaux subséquents. Frais divers. Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État, dans les sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur et dans les sections normales gardiennes; frais des jurys de sortie dans les mêmes établissements, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 24 de la loi organique de l'enseignement primaire. Frais des jurys chargés de délivrer les diplômes de professeur d'école normale. Frais des commissions d'entérinement des certificats spéciaux et des certificats d'institutrice gardienne. Frais divers. Fournitures faites à l'intervention de l'Office Central des imprimés	493,000 »
64	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application. Fournitures faites à l'intervention de l'Office Central des imprimés	1,505,000 »
65	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État, des écoles normales agréées, ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles	2,025,000 »
66	Frais des conférences des instituteurs	408,000 »
67	Service annuel ordinaire de l'instruction normale primaire. Traitements, prévus par la loi organique de 1919, du personnel enseignant des écoles normales agréées (provinciales, communales ou privées) et des écoles d'application y annexées. Indemnité aux professeurs, aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire. (Crédit non limitatif)	3,640,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

<p>Total par chapitre.</p> <p>—</p> <p>Totaal per hoofdstuk.</p>	<p>AANWIJZING</p> <p>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p>Artikelen.</p>
<p>14,581,610 »</p>	<p>Reiskosten van den algemeenen opziener, van de opzieners en van de opziensters der normaalscholen, van den ambtenaar belast met het toezicht over de economen der normaalscholen, van zijn helper en van een hooftopziener van den gezondheidsdienst. Leveringen voor den dienst van het toezicht op de normaalscholen gedaan door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.</p>	<p>60</p>
	<p>Jaarwedden en huishuurvergoedingen der diocesane hooftopzieners en der diocesane opzieners der lagere scholen. Reis- en verblijfskosten van de afgevaardigden der hoofden van den protestantschen en van den israëlitischen eredienst. Vaste vergoedingen ter vervanging van reis- en verblijfskosten der diocesane hooftopzieners en der diocesane opzieners van de lagere scholen.</p>	<p>61</p>
	<p>Jaarwedden en vergoedingen aan het personeel der normaalinrichtingen van den Staat, der normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lageren graad, der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs en der oefenscholen. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalinrichtingen van den Staat, der normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lageren graad, der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs en der oefenscholen. Toelagen verleend aan gemeentebesturen en bestemd om verdeeld te worden tusschen de leden van het personeel der gemeentescholen welke dienen tot oefenscholen.</p>	<p>62</p>
	<p>Tijdelijke normaalleergangen om de leeraars aan de normaalscholen heelemaal op de hoogte te brengen. Tijdelijke normaalleergangen en inleidingsvoordrachten: 1^o voor het personeel van het schooltoezicht en voor dat der lagere normaalscholen en normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs; 2^o voor de onderwijzers en de onderwijzeressen der gemeentescholen, der aangenomen scholen en der private ondersteunde scholen; 3^o voor het personeel der middelbare normaalafdeelingen en der vrije middelbare normaalscholen. Vergoedingen aan de personen belast met die leergangen en voordrachten of geroepen om ze bij te wonen. Vergoedingen aan de leden der commissies belast met de examens van bekwaamheid voor het onderwijs in de verschillende vakken welke in de tijdelijke normaalleergangen onderwezen worden. Toelagen aan Kunst- en Onthoudkundige kringen voor het inrichten van normaalleergangen ten behoeve van het onderwijzend personeel en het tot stand brengen van latere bijzondere examens. Allerhande kosten. Kosten der toelatingscommissies tot de Rijks lagere normaalscholen, tot de normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lageren graad en tot de normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs; kosten der eindexamencommissies in dezelfde inrichtingen, alsmede in de aangenomen normaalscholen; kosten der commissies voor het onderwijzersexamen ingesteld krachtens artikel 24 der wet tot regeling van het lager onderwijs. Kosten der commissies belast met het uitreiken der akten van normaalschoolleeraar. Kosten der commissies belast met het bekrachtigen van de bijzondere getuigschriften en van de getuigschriften van bewaarschoolonderwijzers. Verschillende kosten. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.</p>	<p>63</p>
	<p>Verbetering en huur der lokalen en materieel van de Rijkslagere normaalscholen, der normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lageren graad, der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs en der oefenscholen. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.</p>	<p>64</p>
	<p>Beurzen voor de leerlingen van de Rijksnormaalscholen, van de aangenomen normaalscholen en voor kinderen van onderwijzers die voornemens zijn deze scholen te bezoeken.</p>	<p>65</p>
	<p>Kosten der onderwijzervergaderingen</p>	<p>66</p>
	<p>Gewone jaarlijksche dienst van het lager normaal onderwijs. Jaarwedden, voorzien bij de organieke wet van 1919, van het onderwijzend personeel van de aangenomen normaalscholen (provinciale, gemeentelijke of private) en de daaraan verbonden oefenscholen. Vergoedingen aan leeraars, onderwijzers en onderwijzeressen houders van een of meer bekwaamheidsgetuigschriften voor het onderwijs in zekere vakken overeenkomstig de bepalingen van artikel 54 der wet tot regeling van het lager onderwijs. (Onbepaald credit.)</p>	<p>67</p>

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
68	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités.	17,960 »
69	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	10,000 »
70	Publications intéressant l'instruction normale; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés . . .	160,000 »
71	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement normal	5,000 »
72	Indemnités à des membres du personnel de l'inspection des écoles normales et du personnel des établissements d'enseignement normal de l'Etat, y compris les sections normales moyennes et les écoles d'application, atteints par des malheurs de famille.	5,000 »
CHAPITRE VIII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
73	Traitements des inspecteurs généraux et des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux et adjoints. Traitements des inspectrices des travaux féminins; traitements des inspecteurs des 4 ^{es} degrés; traitements de disponibilité. Indemnités de résidence et familiale	3,210,800 »
74	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1° aux inspecteurs généraux; 2° aux inspecteurs principaux; 3° aux inspecteurs cantonaux et adjoints; 4° aux inspectrices des travaux féminins; 5° aux inspecteurs des 4 ^{es} degrés. Entretien des machines à écrire pour le service de l'inspection scolaire. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	904,100 »
75	Indemnités à des membres du personnel de l'inspection scolaire atteints par des malheurs de famille	3,000 »
76	Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	17,500 »
77	Délivrance du certificat d'études primaires; frais divers	400,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG.)

Total par chapitre. — Total per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Nationaal Schoolmuseum : personeel; jaarwedden en vergoedingen!	68
	Nationaal Schoolmuseum: materieel; bestuurskosten; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	69
	Uitgaven het normaalonderwijs aanbelangende; abonnementen; inschrijvingen; aankoop van werken voor de bibliotheken der normaalscholen en voor de kantonale bibliotheken. Kosten van de bibliotheken der kantonale vergaderingen en der kantonale schoolmuseums; aankoop van verzamelingen en toestellen; meubelen; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met het houden bibliotheken en met het bewaren der wetenschappelijke verzamelingen. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	70
	Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het normaalonderwijs . .	71
	Vergoedingen aan leden van het personeel van het toezicht op de normaalscholen en van het personeel der staatsinrichtingen voor normaalonderwijs met inbegrip van de middelbare normaalafdeelingen en de ocfenscholen, welke getroffen werden door familieongelukken.	72
	HOOFDSTUK VIII.	
	LAGER ONDERWIJS.	
	Jaarwedden van de algemeene opziensers en van de hoofdopziensers; jaarwedden der kantonale opziensers en der hulpopziensers. Jaarwedden der opziensters over de vrouwelijke handwerken. Jaarwedden der opziensers over de 4 ^e graden. Jaarwedden van beschikbaarheid. Huishuur- en gezinsvergoedingen.	73
	Toevallige vergoedingen voor het bezoeken der scholen en andere diensten : 1 ^o aan de algemeene opziensers; 2 ^o aan de hoofdopziensers; 3 ^o aan de kantonale opziensers en hulpopziener; 4 ^o aan de opziensters over de vrouwelijke handwerken; 5 ^o aan de opziensers over de 4 ^e graden. Onderhoud van de schrijfmachines voor den dienst van het schooltoezicht. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	74
	Vergoedingen aan leden van het personeel van het schooltoezicht welke getroffen werden door familieongelukken.	75
	Kosten der examencommissie voor het getuigschrift van bekwaamheid tot het ambt van kantonnaal opziener van het lager onderwijs.	76
	Uitreiken van het bewijs van lagere studiën; allerhande kosten.	77

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
78	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire. Traitements légaux du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables. Indemnité aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 54 de la loi organique de l'instruction primaire.	211,975,408 »
79	Subside à l'école primaire supérieure pour jeunes filles, dite « Ecole des pères de famille », à Ixelles, 111, rue du Trône	20,000 »
80	Subsides scolaires extraordinaires aux communes de Marche-lez-Ecaussinnes (province du Hainaut) et de Paliseul (province de Luxembourg) pour couvrir une dépense annuelle dans laquelle l'État s'est engagé à intervenir.	7,741 »
81	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types (y compris l'achat de billets forfaitaires pour les voyages des conducteurs des Ponts et Chaussées chargés de la surveillance)	400,000 »
82	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des membres du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables, en congé pour cause de maladie; frais à résulter du contrôle médical des agents en congé pour maladie.	4,600,000 »
83	Traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux et adoptés et d'institutrices gardiennes	4,600,000 »
84	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres des cultes aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin et d'insuffisance du clergé paroissial.	15,000 »
85	Service annuel ordinaire des écoles d'adultes.	600,000 »
86	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions	5,000 »
87	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire (y compris l'achat des billets forfaitaires).	43,000 »
88	Subsides aux œuvres organisées pour la distribution de vêtements et chaussures aux enfants nécessiteux des écoles communales, adoptées ou adoptables	50,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
220,551,249 »	Gewone jaarlijksche dienst van het lager onderwijs. Wettelijke jaarwedden van het onderwijzend personeel van de gemeentelijke, aangenomen en aanneembare lagere scholen en bewaarscholen. Vergoeding aan onderwijzers en onderwijzeressen houders van een of meer bekwaamheidsgetuigschriften voor het onderwijs in zekere vakken, overeenkomstig de bepalingen van artikel 34 der wet tot regeling van het lager onderwijs.	78
	Toelage aan de hogere meisjesschool voor lager onderwijs, genaamd « Ecole des pères de famille », te Elsene, 111, Troonstraat.	79
	Buitengewone schooltoelagen aan de gemeenten Marche-lez-Ecaussinnes (provincie Henegouw) en Paliseul (provincie Luxemburg), om een jaarlijksche uitgave te dekken voor dewelke de Staat de verbintenis heeft aangegaan een tegemoetkoming te verleenen.	80
	Bouw, aankoop, verbetering en meubilering van schoollokalen; kosten van bewaking en toezicht; kosten voor het maken van meubels en modelplannen (met inbegrip van het aankopen der forfaitaire reisbiljetten voor de met het toezicht belaste conducteurs van Bruggen en Wegen).	81
	Aandeel van den Staat in de vergoedingen verleend aan de waarnemende onderwijzers die leden van het onderwijzend personeel der gemeentelijke, aangenomen en aanneembare lagere scholen en bewaarscholen met verlof wegens ziekte, vervangen; kosten voort-spruitende uit het geneeskundig toezicht over de bedienden met verlof wegens ziekte.	82
	Jaarwedden van beschikbaarheid van gemeentelijke en aangenomen lagere onderwijzers en van bewaarschoolonderwijzeressen.	83
	Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs gegeven door de afgevaardigden van de bedienaars der eerediensten aan de leerlingen der lagere gemeentescholen, ingeval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat.	84
	Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen	85
	Uitgaven betreffende het lager onderwijs; abonnementen; inschrijvingen	86
	Zendingen en kosten van reizen in het belang van den dienst van het lager onderwijs (met inbegrip van het aankopen der forfaitaire reisbiljetten).	87
Toelagen aan de werken opgericht voor het uitdelen van kleederen en schoenen aan de behoeftige kinderen der gemeentelijke, aangenomen of aanneembare scholen.	88	

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE IX		
Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
89	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux Beaux-Arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition d'ouvrages pour le service spécial de la direction des Beaux-Arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des Beaux-Arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés . . .	407,500 »
90	Expositions générales des beaux-arts: part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge . . .	149,500 »
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
91	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel . . .	400,209 »
92	Musée royal des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel, de matériel et des acquisitions. . .	240,580 »
93	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisition de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement . . .	450,000 »
94	Inspection des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés . . .	21,900 »
95	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. . .	1,000 »
96	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études . . .	25,000 »
97	Grand concours de peinture, de gravure, de dessin, de sculpture et d'architecture. Pension des lauréats. Frais d'organisation du concours de peinture et de gravure de 1923. Frais de voyage et jetons de présence des membres et du secrétaire; divers. (Y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire). . .	65,000 »
<i>Musées royaux et musée Wiertz.</i>		
98	Musée royal des Beaux-Arts de Belgique: Musées ancien et moderne et musée Wiertz. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité; frais de surveillance . . .	405,564 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK IX. Schoone Kunsten, Letteren en Openbare Bibliotheken. SCHOONE KUNSTEN. <i>Aanmoediging van de beeldende en graphische kunsten.</i>	
	Bestellingen en aankopen van werken van levende of sedert niet langer dan tien jaren overleden Belgische en vreemde kunstenaars; toelagen aan de openbare inrichtingen, aan de gemeenten en aan de provinciën om bij te dragen tot bestelling of aankoop van kunstwerken; muurschilderingen, met medehulp der belanghebbende gemeenten en inrichtingen. Aanmoediging van de kopersnijkunst en van de stempelsnijkunst, voor uitgaven betreffende de Schoone Kunsten en de oudheidkunde; toelagen; opstellingen in het belang van kunst en oudheidkunde; inschrijvingen op- en aankopen van werken, belangrijk voor kunst of oudheidkunde; aankoop van werken voor den bijzonderen dienst van het bestuur van Schoone kunsten; kosten van ontvangst, uitpakking en herverpakking, enz., van kunstwerken, tot onderzoek of anderszins gezonden; aandeel van het bestuur van Schoone kunsten in de kosten van het Internationaal Verbond van Bern tot bescherming der letterkundige werken en kunstgewrochten; verschillende uitgaven. Toelagen aan kerkfabrieken als aanmoediging, voor de uitvoering van godsdienstige meubelvoorwerpen van een erkend kunstkarakter. Toelagen en aanmoedigingen aan kunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in den vreemde en in het land, in het belang hunner studiën; zendingen; hulpgelden aan familiën van overleden kunstenaars.	89
	Algemeene tentoonstellingen van schoone kunsten; aandeel van den Staat in de kosten van aankoop, voor de plaatselijke museums, van naar de tentoonstellingen gezonden werken van Belgische en vreemde kunstenaars. Toelagen aan de vereeniging opgericht tot aanmoediging der schoone kunsten, aan de plaatselijke tentoonstellingen, aan de tentoonstellingen ingericht buiten het land in het belang der Belgische school. <i>Aanmoediging van het onderwijs in de beeldende en graphische kunsten.</i>	90
	Hooger Instituut en Koninklijke Academie voor schoone kunsten te Antwerpen: begiftiging van den Staat, bestemd, met de toelagen der stad Antwerpen, om de uitgaven te dekken zoowel voor het personeel als voor het materieel.	91
	Koninklijk Museum van schoone kunsten te Antwerpen: begiftiging van den Staat bestemd, met de toelagen der provincie en der stad, om de onkosten te dekken van personeel, materieel en aankopen.	92
	Academiën en teekenscholen: toelagen, aankoop van eerepenningen en boeken. Aankoop en onderhoud van modellen voor het onderwijs.	93
	Toezicht over de academiën en teekenscholen; geschriften en andere werken, bijzonder tot den dienst der academiën en scholen behoorende. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	94
	Verbeteringsraad voor het onderwijs in de teekenkunst	95
	Toelagen aan jonge kunstenaars om ze te ondersteunen in hunne studiën	96
	Groote wedstrijden in de schilder-, graveer-, teeken-, beeld- en bouwkunst. Jaargelden der bekroonden. Kosten van inrichting van den wedstrijd in de schilder- en de graveerkunst in 1925. Reiskosten en zitpenningen der leden en van den secretaris; allerlei. (Met inbegrip van eene som van 20,000 frank als tijdelijke last.) <i>Koninklijke museums en Wiertz-Museum.</i>	97
	Koninklijk museum van Schoone-Kunsten van België: Museums van oude en van hedendaagsche kunst en Wiertz-Museum. Personeel: jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid; kosten van toezicht.	98

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
99	Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et musée Wiertz : matériel et acquisitions; jetons de présence et frais de voyage des membres de la commission directrice et des membres des comités de sections; frais divers et imprévus (en ce compris une subvention à la Caisse du musée). Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	425,700 »
100	Musées royaux du Cinquantenaire. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais d'étude des collections	685,891 »
101	Musées royaux du Cinquantenaire: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des Comités de sections. Fouilles archéologiques dans l'intérêt des musées. Frais de vente du catalogue. Dépenses diverses. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés (y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire)	429,000 »
102	Château de Mariemont : personnel	46,715 »
103	Château de Mariemont : matériel et frais de conservation. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	21,800 »
104	Château de Gaesbeek : personnel	53,810 »
105	Château de Gaesbeek: matériel et frais de conservation. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés (y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire).	31,600 »
106	Pavillon chinois et Tour japonaise : personnel	51,528 »
107	Pavillon chinois et Tour japonaise : matériel et mobilier; publications, bibliothèque; chauffage et éclairage. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	41,500 »
	<i>Monuments publics.</i>	
108	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; part d'intervention de l'État dans l'érection de monuments commémoratifs d'un caractère artistique reconnu; médailles à consacrer aux événements mémorables.	50,000 »
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
109	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	75,000 »
110	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	150,000 »
111	Commission royale des monuments et des sites. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité	67,350 »
112	Commission royale des monuments et des sites : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	85,190 »
113	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments et des sites; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	41,000 »
114	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	10,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Koninklijk museum van Schoone-Kunsten van België : Museums van oude en van hedendaagsche kunsten en Wiertz-museum : materieel en aankopen; zitpenningen en reiskosten aan de leden der Bestuurcommissie en der Afdelingscomiteiten; verschillende en onvoorziene kosten, (met inbegrip van eene toelage aan de Kas van het Museum). Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	99
	Koninklijke museums van het Jubelpark. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid; studiekosten der verzamelingen.	100
	Koninklijke museums van het Jubelpark : materieel en aankopen. Zitpenningen aan de leden der Commissie van toezicht en der Afdelingscomiteiten. Oudheidkundige opelvingen in het belang der museums. Kosten van verkoop van den catalogus. Verschillende uitgaven. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken (inbegrepen eene som van 2,000 frank als tijdelijke last).	101
	Kasteel van Mariemont : personeel	102
	Kasteel van Mariemont : materieel en kosten van onderhoud. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	103
	Kasteel van Gaesbeek : personeel	104
	Kasteel van Gaesbeek : materieel en kosten van onderhoud. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken (met inbegrip van eene som van 10,000 frank als tijdelijke last)	105
	Chineesch Paviljoen en Japaansche Toren : personeel	106
	Chineesch Paviljoen en Japaansche Toren : materieel en meubelen; uitgaven, bibliotheek; verwarming en verlichting. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	107
	<i>Openbare monumenten.</i>	
	Gedenkteekens op te richten voor de beroemde Belgen; aandeel van den Staat in het oprichten van gedenkteekens welke een erkend kunstkarakter bezitten; gedenkpenningen voor merkwaardige gebeurtenissen.	108
	<i>Herstelling van monumenten en bewaring van kunstwerken.</i>	
	Toelagen aan de provinciën, de steden en de gemeenten, welke middelen ontoereikend zijn tot het herstellen der monumenten; toelagen voor de herstelling en het behoud van voorwerpen van kunst en oudheid toebehoorende aan de openbare besturen, aan de kerken, enz.; onderhoudswerken aan 's Rijks eigendommen die een uitsluitend historisch of artistiek belang opleveren. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen en werken.	109
	Toelagen aan de provinciën, de gemeenten en de kerkfabrieken voor herstellingen, die een kunstkarakter hebben, aan godsdienstige gebouwen, als monumenten gerangschikt. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen.	110
	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid.	111
	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen : zitpenningen der leden; reiskosten van de leden, van den secretaris en van twee tekenaars; bibliotheek, mobilair, verwarming, aankoop van instrumenten; verslag van de algemeene vergaderingen; vergoedingen aan de snelschrijvers en kosten van uitgaven. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken	112
	Reis- en verblijfkosten en zitpenningen van de drie commissarissen der Koninklijke Academie van België, toegevoegd aan de Koninklijke Commissie voor de monumenten en de laudschappen; reis- en verblijfkosten der briefwisselende leden dezer Commissie	113
	Bulletijn der Commissiën voor kunst en oudheidkunde : opstel, uitgave; verschillende uitgaven. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	114

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
115	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique	604,124 »
116	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	312,654 »
117	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.	240,944 »
118	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	242 567 »
119	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours. Dépenses diverses. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés (<i>y compris une somme de 30,000 francs en charge temporaire</i>).	420,000 »
120	Théâtre royal de la Monnaie.	107,500 »
121	Opéra flamand d'Anvers	50,000 »
122	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales.	18 850 »
123	Part de l'État dans les traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des Beaux-Arts	2,000 »
	LETTRES.	
124	Subsides et encouragements littéraires; souscriptions; voyages et missions littéraires ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale. Secours à des littérateurs qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs décédés. Sociétés littéraires. Prix triennaux de littérature française et flamande et de littérature dramatique française et flamande (arrêté royal du 10 mars 1914); frais des jurys. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise) Subsides pour la Maison de la Presse. Acquisition d'ouvrages littéraire et dépenses diverses pour la direction des Lettres. Part contributive de la Belgique dans les frais de l'Union académique internationale, du Conseil international de recherches, de l'Union astronomique internationale, de l'Union géodésique et géophysique internationale, de l'Union internationale de la chimie pure et appliquée, de l'Union internationale des mathématiciens, de l'Union internationale de T. S. F. scientifique, de l'Union internationale de sciences biologiques, de l'Union internationale de sciences médicales et de l'Union géographique internationale	491,350 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
9,149,206 »	<p style="text-align: center;"><i>Aanmoediging van de toonkunst.</i></p> <p>Koninklijk conservatorium van Brussel : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel. — Cursus voor de eerste beginselen der muziek.</p> <p>Koninklijk conservatorium van Luik : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.</p> <p>Koninklijk conservatorium van Gent : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.</p> <p>Koninklijk Vlaamsch conservatorium van Antwerpen : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.</p> <p>Toelagen aan andere muziekscholen dan de koninklijke conservatoriums; toelagen aan de muziekgenootschappen. Aankoop van boeken en van penningen, bestemd voor de bekroonden in de prijskampen en voor de leerlingen der muziekscholen. Studiebeurzen ten voordeele van de leerlingen van koninklijke conservatoriums en andere muziekscholen. Toelagen en aanmoedigingen aan toonkunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in den vreemde tot ontwikkeling van hun talent; zendingen; toelagen en inschrijvingen ten voordeele van toonkundige uitgaven of uitvoeringen van muzikale werken; nationale concerten; hulpgehden aan familiën van gestorven kunstenaars. Aanmoediging van de muzikale tooneelkunst. Uitgave der werken van oude Belgische toonkunstenaars; kosten der groote wedstrijden in de toonkunst; jaargelden der bekroonden in deze prijskampen. Verschillende uitgaven. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken (met inbegrip van eene som van 30,000 frank als tijdelijke last).</p> <p>Koninklijke Muntshouwborg</p> <p>Vlaamsche Opera te Antwerpen</p> <p>Toezicht over de muziekscholen. — Verbeteringsraad voor de muzikale studiën.</p> <p>Aandeel van den Staat in de jaarweelden van beschikbaarheid der leden van het bestuurs- en onderwijzend personeel der gemeentelijke onderwijsinrichtingen, afhaingende van het bestuur van Schoone Kunsten.</p> <p style="text-align: center;">LETTEREN.</p> <p>Toelagen en aanmoedigingen in verband met de letterkunde; inschrijvingen; letterkundige of oudheidkundige reizen en zendingen; opdelvingen en werken in het belang van de nationale oudheidkunde. Hulpgehden aan in nood zijnde letterkundigen of aan familiën van overleden letterkundigen. Letterkundige vereenigingen. Driejaarlijksche prijzen voor Fransche en Vlaamsche letterkunde en voor Fransche en Vlaamsche tooneelletterkunde (koninklijk besluit van 10 Maart 1914); kosten voor de jury's. Kosten van het bureel der Internationale Vereeniging ter bescherming van letterkundige en kunstwerken; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887. Aanmoediging van de tooneelletterkunde en tooneelkunst. Aandeel van België in de kosten voor uitgave van het <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i>. Toelage voor het Pershuis. Aankoop van letterkundige werken en allerlei uitgaven voor het bestuur der Letteren. België's aandeel in de kosten van het Internationaal academisch verbond, van den Internationalen Raad voor navorschingen, van het Internationaal sterrekundig verbond, van het Internationaal geodesisch en geophysisch verbond, van het Internationaal verbond der zuivere en toegepaste scheikunde, van het Internationaal wiskundig verbond, van het Internationaal verbond der wetenschappelijke D. T., van het Internationaal verbond voor biologische wetenschappen, van het Internationaal verbond voor geoceekundige wetenschappen en van het Internationaal aardrijkskundig verbond.</p>	115 116 117 118 119 120 121 122 123 124

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
125	Institut historique belge de Rome : personnel, traitements, etc.	23,000 »
126	Institut historique belge de Rome : matériel et frais divers. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	32,500 »
127	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité, etc.	80,340 »
128	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; traitement du secrétaire, indemnités, frais de route; honoraires des éditeurs, frais divers, etc. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . Publication d'une collection des grands écrivains du pays. Frais de voyage et de séjour des délégués aux réunions académiques. Frais d'administration des conseils nationaux de recherches scientifiques. Tables constantes de physique et de mathématiques. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés.	335,500 »
129	Académie royale de langue et de littérature françaises : personnel, traitements, etc.	25,200 »
130	Académie royale de langue et de littérature françaises : jetons de présence; chauffage, éclairage, entretien des locaux et frais divers. Prix. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	45,000 »
131	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité.	26,900 »
132	Académie royale flamande de langue et de littérature : jetons de présence; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés. (Y compris une somme de 33,000 francs en charge temporaire)	99 500 »
133	Direction des services de bibliographie et des échanges internationaux : personnel; traitements, salaires des gens de service, etc.	111,440 »
134	Direction des services de bibliographie et des échanges internationaux : matériel et acquisitions. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	108,700 »
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.		
135	Conseil supérieur des bibliothèques publiques : traitements du secrétaire, du secrétaire adjoint et des rédacteurs du <i>Bulletin</i>	4,000 »
136	Conseil supérieur des bibliothèques publiques : jetons de présence, frais de route et de séjour des membres du Conseil. Copies et autres travaux. Frais divers. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	6,200 »
137	Traitements de l'inspecteur général et des inspecteurs des bibliothèques publiques	111,850 »
138	Frais de route et de séjour de l'inspecteur général et des inspecteurs des bibliothèques publiques. Abonnements sur les chemins de fer belges du personnel de l'inspection. Frais de publicité. Dépenses diverses. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	63,750 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG)

Total per chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Belgisch historisch Instituut te Rome : personeel, jaarwedden, enz.	125
	Belgisch historisch Instituut te Rome : materieel en verschillende kosten. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	126
	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België : jaarwedden en loonen van het personeel; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	127
	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België: zitpenningen; onderzoek en beoordeeling van den prijskamp der stichting De Keyn. Prijzen der wedstrijden. Verwarming, verlichting en kosten van onderhoud van het Paleis der Academiën; verschillende kosten. Kosten der Koninklijke commissie voor geschiedenis; wedde van den secretaris, vergoedingen, reiskosten; honoraria der uitgevers, allerhande kosten, enz. Uitgave eener <i>Nationale Biographie</i> . Uitgave eener verzameling van 's Lands groote schrijvers. Reis- en verblijfkosten der afgevaardigden bij de academische bijeenkomsten. Bestuurkosten van de Nationale Raden voor Wetenschappelijke opzoekingen. Constante tafels voor wis- en natuurkunde. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	128
	Koninklijke Academie voor Fransche taal- en letterkunde: personeel, jaarwedden, enz.	129
	Koninklijke Academie voor Fransche taal- en letterkunde: zitpenningen; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen, verschillende kosten. Prijzen. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	130
	Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde: jaarwedden en loonen van het personeel; jaarwedden van beschikbaarheid.	131
	Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde: zitpenningen; prijzen der wedstrijden; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen; verschillende kosten; uitgave der oude gedenkstukken der Vlaamsche letterkunde. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken (<i>Met inbegrip van eene som van 33,000 frank als tijdelijke last</i>).	132
	Bestuur der Belgische diensten voor bibliographie en internationale uitwisselingen: personeel; jaarwedden, loonen der dienstlieden, enz.	133
	Bestuur der Belgische diensten voor bibliographie en internationale uitwisselingen: materieel en aankoopingen. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	134
	OPENBARE BIBLIOTHEKEN.	
	Hooge raad der openbare bibliotheken: wedden van den secretaris, den hulpsecretaris en de opstellers van het <i>Bulletin</i> .	135
	Hooge raad der openbare bibliotheken: zitpenningen, reis- en verblijfkosten voor de leden van den Raad. Afschriften en andere werken. Allerlei kosten. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	136
	Wedden van den algemeenen opziener en van de opzieners der openbare bibliotheken.	137
	Reis- en verblijfkosten van den algemeenen opziener en van de opzieners der openbare bibliotheken. Abonnementen op de Belgische spoorwegen van het toezichtspersoneel. Publiciteitskosten. Verschillende kosten. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	138

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
139	Indemnités aux bibliothécaires	498,000 »
140	Acquisition de livres destinés aux bibliothèques publiques. Remboursement des transports en debet des livres envoyés aux bibliothèques publiques. Frais divers	770,000 »
141	Indemnités, frais de route et de séjour au personnel chargé du cours de bibliothécaires; indemnités de vacation; frais de route et de séjour aux membres des jurys chargés de procéder aux examens de bibliothécaires; frais divers	15,000 »
142	Subsides aux œuvres post-scolaires	200,000 »
CHAPITRE X		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
143	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M. Vermeersch. (Arrêté royal du 9 février 1911.) Dépenses imprévues non libellées au Budget	9,000 »
144	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique	7,500 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
SERVICES DIVERS.		
145	Enseignement moyen — Subsides aux communes pour l'ameublement et l'outillage des établissements d'instruction moyenne de l'État	408,000 »
146	Participation de la Belgique aux travaux d'exploration hydrographique et biologique en exécution du programme du Conseil international pour l'exploration de la mer	57,220 »
147	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation: personnel; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de la Commission.	27,000 »
148	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation: frais de matériel, location et aménagement d'un immeuble; achat et transport de documents; publication d'un bulletin; gardiennat. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	36,500 »
149	Commission chargée de procéder au triage des archives du Comité National de Secours et d'Alimentation: location du local de Bruxelles, frais de chauffage et d'éclairage, frais divers.	10,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

	Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
		Vergoedingen aan de bibliothecarissen	139
		Aankoop van boeken voor de openbare bibliotheken. Terugbetaling van het vervoer in de bet van aan de openbare bibliotheken opgezonden boeken. Allerlei kosten	140
		Vergoedingen, reis- en verblijfskosten voor het personeel belast met de cursus voor bibliothecarissen; vacatievergoedingen; reis- en verblijfskosten der juryleden met de examens der bibliothecarissen belast; verschillende kosten.	141
		Toelagen aan de naschoolsche werken	142
		HOOFDSTUK X. VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.	
	16,500 »	Hulpgelden te verleen en voor kosten der laatste ziekte en der begrafenis aan familiën van gepensioneerde bedienden van het hoofdbestuur welke zich in een ongelukkigen toestand bevinden. Jaarlijksche en levenslange rente van 2,500 frank verschuldigd op grond van de door den heer Vermeersch aan den Staat gedane erfgift. (Koninklijk besluit van 9 Februari 1911.) Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet beschreven	143
		Toelagen aan de verbonden der Belgische turnverenigingen	144
	295,359,936 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
		TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK XI. VERSCHILLENDE DIENSTEN.	
		Middelbaar onderwijs — Toelagen aan de gemeenten om de Rijksmiddelbare onderwijsinstellingen te meubileren en van de noodige benodigdheden te voorzien.	145
		Deelneming van België aan de ontdekkingswerken van waterbeschrijving en levensleer ter uitvoering van het programma van den Internationalen Raad voor zeeonderzoek.	146
		Commissie belast met de verzameling en de beschrijving der stukken betreffende den oorlog en de bezetting: personeel; reis- en vacatiekosten aan de leden der Commissie.	147
	26,140,039 »	Commissie belast met de verzameling en de beschrijving der stukken betreffende den oorlog en de bezetting: kosten van materieel, huur en inrichting van een gebouw; aankoop en vervoer van stukken; uitgeven van een bulletijn; bewaking. Leveringen door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken.	148
		Commissie belast met het sorteren der archiefstukken van het Nationaal Hulp- en Voedingscomité: huur van het lokaal te Brussel, verwarming- en verlichtingskosten, allerhande kosten.	149

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
150	Subside à l'école primaire pour enfants belges, établie à Arras (France)	30,000 »
151	Cercle artistique et littéraire de Gand : subside pour la construction d'un local destiné à ses expositions annuelles (5 ^e annuité).	3,000 »
152	Subside à l'école moyenne belge d'Aix-la-Chapelle	432,000 »
153	Subsides aux écoles gardiennes belges de Crefeld et d'Aix-la-Chapelle	50,000 »
154	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère (<i>crédit non limitatif</i>)	24,852,519 »
155	Traitements et indemnités des instituteurs itinérants de langue française ou allemande	23,800 »
156	Indemnités spéciales de séjour au personnel belge d'ancienne Belgique	260,000 »
157	Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers : aménagement des locaux du rez-de-chaussée (1 ^{re} annuité)	250,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS. . . . fr.

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1924.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

P. NOLF.

Le Premier Ministre,

Ministre des Finances,

G. THEUNIS.

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Toelage aan de lagere school voor Belgische kinderen, gevestigd te Arras (Frankrijk)	150
	Kunst- en letterkundige kring te Gent : toelage voor het bouwen van een lokaal voor zijn jaarlijksche tentoonstellingen (5 ^e annuïteit).	151
	Toelage aan de Belgische middelbare school te Aken	152
	Toelagen aan de Belgische bewaarschoten te Crefeld en te Aken	153
	Tijdelijke en veranderlijke duurtetoelag (onbepaald crediet)	154
	Jaarwedden en vergoedingen der rondtrekkende onderwijzers voor het onderwijs in het Fransch of in het Duitsch.	155
	Bijzondere verblijfvergoedingen aan het Belgisch personeel van oud België.	156
	Koninklijk Museum der Schoone Kunsten van Antwerpen : geschiktmaking der lokalen van den rez-de-chaussée (1 ^e annuïteit).	157
321,499,975 »	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 22 October 1924.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Wetenschappen en Kunsten,

P. NOLF.

De Eerste Minister,

Minister van Financiën,

G. THEUNIS.

(39)

VII

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

POUR L'EXERCICE 1925.

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																
des articles.	des développements.																																																																																	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																		
CHAPITRE 1^{er}.																																																																																		
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																		
1	a.	Traitement du Ministre	fr. 55,000	»																																																																														
	b.	Frais de représentation	48,000	»																																																																														
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	5,353,335	»																																																																														
2																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: center;">NOMBRE actuel d'agents.</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">DÉPENSES.</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Minimum.</th> <th style="text-align: center;">Maximum.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">25,800</td> <td style="text-align: right;">25,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: right;">19,000</td> <td style="text-align: right;">26,700</td> <td style="text-align: right;">180,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: right;">15,000</td> <td style="text-align: right;">17,000</td> <td style="text-align: right;">260,450</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: right;">11,500</td> <td style="text-align: right;">15,000</td> <td style="text-align: right;">169,600</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: right;">9,500</td> <td style="text-align: right;">11,000</td> <td style="text-align: right;">198,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">23</td> <td style="text-align: right;">8,000</td> <td style="text-align: right;">9,000</td> <td style="text-align: right;">205,050</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">25</td> <td style="text-align: right;">4,100</td> <td style="text-align: right;">7,700</td> <td style="text-align: right;">170,900</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">160</td> <td style="text-align: right;">3,700</td> <td style="text-align: right;">7,300</td> <td style="text-align: right;">934,865</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: right;">4,100</td> <td style="text-align: right;">9,000</td> <td style="text-align: right;">48,750</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">59</td> <td style="text-align: right;">3,700</td> <td style="text-align: right;">7,300</td> <td style="text-align: right;">214,100</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">78</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: right;">6,200</td> <td style="text-align: right;">294,190</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">13</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td style="text-align: right;">18,200</td> <td style="text-align: right;">120,150</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: right;">4,300</td> <td style="text-align: right;">9,000</td> <td style="text-align: right;">83,300</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">7 fr p. j.</td> <td style="text-align: right;">11.90 p. j.</td> <td style="text-align: right;">15,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">219,180</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">115,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">100,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">TOTAUX . . .</td> <td style="text-align: right;">5,353,335</td> </tr> </tbody> </table>					NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.		DÉPENSES.	Minimum.	Maximum.	1	»	25,800	25,800	7	19,000	26,700	180,500	15	15,000	17,000	260,450	14	11,500	15,000	169,600	18	9,500	11,000	198,000	23	8,000	9,000	205,050	25	4,100	7,700	170,900	160	3,700	7,300	934,865	6	4,100	9,000	48,750	59	3,700	7,300	214,100	78	1,500	6,200	294,190	13	2,000	18,200	120,150	12	4,300	9,000	83,300	5	7 fr p. j.	11.90 p. j.	15,500	»	»	»	219,180	»	»	»	115,200	»	»	»	100,000	TOTAUX . . .			5,353,335
NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.		DÉPENSES.																																																																															
	Minimum.	Maximum.																																																																																
1	»	25,800	25,800																																																																															
7	19,000	26,700	180,500																																																																															
15	15,000	17,000	260,450																																																																															
14	11,500	15,000	169,600																																																																															
18	9,500	11,000	198,000																																																																															
23	8,000	9,000	205,050																																																																															
25	4,100	7,700	170,900																																																																															
160	3,700	7,300	934,865																																																																															
6	4,100	9,000	48,750																																																																															
59	3,700	7,300	214,100																																																																															
78	1,500	6,200	294,190																																																																															
13	2,000	18,200	120,150																																																																															
12	4,300	9,000	83,300																																																																															
5	7 fr p. j.	11.90 p. j.	15,500																																																																															
»	»	»	219,180																																																																															
»	»	»	115,200																																																																															
»	»	»	100,000																																																																															
TOTAUX . . .			5,353,335																																																																															
	b.	Indemnités diverses :																																																																																
		Indemnités de cabinet	fr. 11,600	»																																																																														
		Indemnités pour travaux divers	7,915	»																																																																														
		Indemnités pour travaux extraordinaires	40,000	99,515																																																																														
		Secours et indemnités de dernière maladie et de funérailles	40,000	»																																																																														
	c.	Traitements de disponibilité	36,945	»																																																																														
TOTAL GÉNÉRAL.			fr. 5,469,793	»																																																																														
A REPORTER. fr.																																																																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,000	55,000	»	»	
5,469,795	5,550,845	»	61,052	ART. 2. — Un certain nombre d'agents ont cessé d'appartenir à l'Administration centrale et n'ont pas été remplacés.
5,522,795	5,585,845	»	61,052	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
3	a.	Achat et réparations de meubles, menues dépenses. Télégrammes d'État. Abonnements. Affranchissement des correspondances. fr. 224,150 »
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> . Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés 525,500 »
4	»	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque
5	»	Abonnements au <i>Moniteur belge</i> et aux publications s'y rapportant.
6	»	Frais de route et de séjour; missions
7	»	Part d'intervention du Département des Sciences et des Arts dans les dépenses : a) du Comité supérieur de Contrôle. b) de l'Office central des imprimés
8	»	Organisation des cours de flamand
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
9	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées, et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Credit non limitatif</i>).
	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). fr. 4,000 »
10	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1925 206,000 »
11	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,522,795	3,583,843	»	61,052	
549,650	559,580	»	9,930	ART. 5. — A partir du 1 ^{er} janvier 1925, toutes les dépenses pour affranchissement de plis et colis expédiés à l'étranger, intéressant l'administration centrale, seront supportées par l'article 5. De ce chef, une somme de 3,150 francs a été transférée à cet article dont le libellé a été complété en conséquence.
15,000	9,000	6,000	»	Cette somme provient :
20,000	50,000	»	30,000	de l'article 12 à concurrence de fr. 330 «
15,000	25,850	»	10,850	Id 54 id. 500 «
				Id 89 id. 1,000 »
				Id. 90 id. 300 «
				Id. 124 id. 1,000 «
72,010	72,010	»	»	D'autre part, une réduction de 15,080 francs peut être consentie sur la partie du crédit réservée aux dépenses de l'hôtel ministériel, du cabinet et des bureaux de l'administration centrale.
4,903	4,903	»	»	
4,000	6,000	»	2,000	ART. 4. — Contrairement à ce que pourrait faire supposer le libellé de l'article 4, la bibliothèque n'est pas à l'usage exclusif du département; elle est commune au Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène et à celui des Sciences et des Arts. Elle sert également à documenter les membres du personnel enseignant, officiel ou libre, de tout le pays. Le nombre des « prêts au dehors » qui intéressent ces derniers, s'élève à plus de 2,000 par an. Le crédit a été mis à la hauteur des besoins.
4,203,336	4,311,188	6,000	113,852	
DIMINUTION. . fr.		107,832		
4,000,000	4,000,000	»	»	ART. 5. — Par mesure d'économie, un grand nombre d'abonnements gratuits seront supprimés en 1925.
210,000	220,000	»	10,000	ART. 6. — Une somme de 18,000 francs est jugée suffisante pour couvrir les frais de déplacement des agents de l'Administration centrale en 1925.
130,000	130,000	»	»	ART. 8. — Le crédit sollicité sera suffisant pour 1925.
4,340,000	4,350,000	»	10,000	ART. 10. — La diminution provient d'extinctions de pensions.
DIMINUTION. . fr.		10,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																										
CHAPITRE III.																																																												
SCIENCES.																																																												
	a.	Subsides et encouragements scientifiques; souscriptions; voyages et missions scientifiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science. fr.	70,000	»																																																								
	b.	Secours à des savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de savants décédés	4,000	»																																																								
	c.	Sociétés scientifiques. Institut de droit international	45,000	»																																																								
	d.	Publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i>	7,200	»																																																								
	e.	Publication de la <i>Bibliographie nationale</i>	17,000	»																																																								
12	f.	Office international de bibliographie: rédaction et administration	50,000	»																																																								
	g.	Location de tables d'études aux stations zoologiques, physiologiques et biologiques à l'étranger.	15,000	»																																																								
	h.	Office central des Associations internationales.	20,000	»																																																								
	i.	Acquisition d'ouvrages scientifiques et dépenses diverses pour le service spécial de l'administration des Sciences	1,650	»																																																								
	j.	Union académique internationale. Dictionnaire de latin médiéval	5,000	»																																																								
13	»	Observatoire royal: personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité, etc.																																																										
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> <th>MONTANT de la dépenc.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>20,200</td> <td>20,200 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>17,900</td> <td>17,900 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>15,500</td> <td>40,500 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>15,000 à 15,000</td> <td>28,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>15,000</td> <td>15,000 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>9,500 à 11,500</td> <td>50,500 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>9,000</td> <td>27,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>9,000</td> <td>9,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>9,000</td> <td>9,000 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>7,800 à 8,200</td> <td>25,800 »</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>4,500 à 8,100</td> <td>52,900 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>5,000 et 5,600</td> <td>10,600 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>4,800 à 5,400</td> <td>15,400 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,600</td> <td>4,600 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,700</td> <td>1,700 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>13,65 à 19 fr. par jour.</td> <td>29,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">TOTAL.</td> <td>59</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépenc.	1	20,200	20,200 »	1	17,900	17,900 »	5	15,500	40,500 »	2	15,000 à 15,000	28,000 »	1	15,000	15,000 »	5	9,500 à 11,500	50,500 »	5	9,000	27,000 »	1	9,000	9,000 »	1	9,000	9,000 »	5	7,800 à 8,200	25,800 »	8	4,500 à 8,100	52,900 »	2	5,000 et 5,600	10,600 »	5	4,800 à 5,400	15,400 »	1	4,600	4,600 »	1	1,700	1,700 »	5	13,65 à 19 fr. par jour.	29,000 »	TOTAL.		59		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépenc.																																																										
1	20,200	20,200 »																																																										
1	17,900	17,900 »																																																										
5	15,500	40,500 »																																																										
2	15,000 à 15,000	28,000 »																																																										
1	15,000	15,000 »																																																										
5	9,500 à 11,500	50,500 »																																																										
5	9,000	27,000 »																																																										
1	9,000	9,000 »																																																										
1	9,000	9,000 »																																																										
5	7,800 à 8,200	25,800 »																																																										
8	4,500 à 8,100	52,900 »																																																										
2	5,000 et 5,600	10,600 »																																																										
5	4,800 à 5,400	15,400 »																																																										
1	4,600	4,600 »																																																										
1	1,700	1,700 »																																																										
5	13,65 à 19 fr. par jour.	29,000 »																																																										
TOTAL.		59																																																										
		Augmentations et promotions réglementaires	2,705	»																																																								
		Dépenses imprévues, indemnités et secours	4,745	»																																																								
		Indemnité de résidence	10,760	»																																																								
		Indemnité familiale	14,800	»																																																								
		TOTAL. fr.	583,000	»																																																								
A REPORTER. fr.																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
232,850	258,200	.	5,350	<p>ART. 12. — La diminution résulte de la suppression :</p> <p>a) du crédit destiné à couvrir les frais des concours quinquennaux et décennaux (aucun de ces concours ne sera jugé en 1925) fr. 10,000</p> <p>b) de la somme utilisée pour frais de timbres par l'Administration des sciences ; cette somme est transférée au crédit de l'Administration centrale (art. 5) 580</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. . . fr. 10,580</p> <p>D'autre part, une somme de 5,000 francs est nécessaire pour subsidier l'Union académique internationale.</p>
585,000	409,515	.	26,515	<p>ART. 13. — La diminution provient du départ d'un astronome-adjoint et d'un aide dont le remplacement ne sera pas demandé, ainsi que la compression du poste « Augmentations, etc. ».</p>
615,850	647,715		31,865	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																									
			Report	fr.																																							
14	a.	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments	fr. 148,000	}																																							
	b.	Impressions. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés.	40,000																																								
15		Institut royal météorologique : personnel : salaires des gens de service et des agents tempo- raires; traitements de disponibilité, etc.																																									
			<table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS</th> <th style="text-align: center;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">17,000</td> <td style="text-align: center;">17,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">15,500 et 17,500</td> <td style="text-align: center;">32,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">13,000 et 13,500</td> <td style="text-align: center;">26,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">9,500</td> <td style="text-align: center;">19,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">9,000</td> <td style="text-align: center;">9,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">8,200</td> <td style="text-align: center;">8,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7,000</td> <td style="text-align: center;">7,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">4,900 à 7,500</td> <td style="text-align: center;">27,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,600</td> <td style="text-align: center;">3,600</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">5,200 et 7,100</td> <td style="text-align: center;">12,300</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">19</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS	MONTANT de la dépense.	1	17,000	17,000	2	15,500 et 17,500	32,800	2	13,000 et 13,500	26,500	2	9,500	19,000	1	9,000	9,000	1	8,200	8,200	1	7,000	7,000	5	4,900 à 7,500	27,800	1	3,600	3,600	2	5,200 et 7,100	12,300	1	4,000	4,000	TOTAL	19		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS	MONTANT de la dépense.																																									
1	17,000	17,000																																									
2	15,500 et 17,500	32,800																																									
2	13,000 et 13,500	26,500																																									
2	9,500	19,000																																									
1	9,000	9,000																																									
1	8,200	8,200																																									
1	7,000	7,000																																									
5	4,900 à 7,500	27,800																																									
1	3,600	3,600																																									
2	5,200 et 7,100	12,300																																									
1	4,000	4,000																																									
TOTAL	19																																										
		Nominations et augmentations réglementaires		3,138																																							
		Indemnité de résidence		9,060																																							
		Indemnité familiale		3,283																																							
		Dépenses imprévues, indemnités et secours		2,420																																							
		TOTAL	fr.	186,000																																							
16	a.	Institut royal météorologique : frais de matériel; acquisition d'instruments	fr. 39,425	}																																							
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés	48,500																																								
		A REPORTER		fr.																																							

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
615,850	647,715	»	51,865	
158,000	158,000	»	»	
186,000	185,280	2,720	»	ART. 15. — L'augmentation n'est qu'apparente. En effet, le crédit est en diminution sur celui de 1924, étant donné que le traitement du mécanicien, montant à 7,000 francs, payé actuellement sur le crédit du matériel, sera, à partir du 1 ^{er} janvier 1925, prélevé sur le crédit du personnel (voir art. 16).
87,925	94,925	»	7,000	ART. 16. — La diminution est équivalente à l'indemnité allouée à un mécanicien qui, à partir de janvier prochain, sera payé au moyen du crédit du personnel (art. 15).
1,047,775	1,085,920	2,720	38,865	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.		
17		Bibliothèque royale : personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité, etc.		
		NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.
		1	18,600	18,600 »
		6	15,000 à 10,700	96,100 »
		1	16,100	16,100 »
		6	15,000 à 13,000	82,000 »
		7	9,500 à 12,000	75,000 »
		1	10,500	10,500 »
		4	5,500 à 7,000	25,720 »
		8	4,500 à 7,700	48,000 »
		1	5,200	5,200 »
		20	5,600 à 7,100	95,200 »
		1	5,000	5,000 »
		1	4,700	4,700 »
		1	4,500	4,500 »
		1	5,650	5,650 »
		TOTAL . . .	59	
				Personnel temporaire 56,520 »
				Indemnités aux stagiaires 13,000 »
				Travaux supplémentaires : séances du soir 55,620 »
				Indemnité d'économat 500 »
				Indemnité de logement 1,220 »
				Augmentations et promotions réglementaires 19,825 »
				<i>Personnel en disponibilité.</i>
				Administrateur-inspecteur 15,675 »
				Huissier 5,250 »
				TOTAL . . . fr. 633,880 »
				Par suite de mutations, la somme nécessaire au paiement des traitements et indemnités mentionnés ci-dessus ne s'élève qu'à 628,678 75
				Travaux supplémentaires, dépenses imprévues, indemnités et secours 5,181 25
				Indemnité de résidence 55,000 »
				Indemnité familiale 13,140
				TOTAL . . . fr. 682,000 »
				A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,047,775	1,085,920	2,720	38,865	
682,000	690,270	»	8,270	ART. 17. — La diminution résulte, en ordre principal, de ce que l'ouvrier mouleur ne sera pas maintenu en fonctions et de la réduction de l'allocation prévue pour le paiement de l'indemnité familiale.
1,729,775	1,774,190	2,720	47,135	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																	
			REPORT . . . fr.																																																
18	a.	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions	fr.	541,050																																															
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés (y compris une somme de 17,500 francs en charge temporaire)		64,500																																															
19	>	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'étude des collections; traitements de dispo- nibilité, salaires des gens de service et des agents temporaires																																																	
			<table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS.</th> <th style="text-align: center;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">17,000</td> <td style="text-align: right;">17,000 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">13,500 à 17,000</td> <td style="text-align: right;">68,600 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">0,030</td> <td style="text-align: right;">0,030 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">4,300 à 7,300</td> <td style="text-align: right;">17,900 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7,800</td> <td style="text-align: right;">7,800 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,200</td> <td style="text-align: right;">5,200 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">6,400 à 8,700</td> <td style="text-align: right;">47,100 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">3,700 à 4,600</td> <td style="text-align: right;">12,300 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">17</td> <td style="text-align: center;">5,800 à 6,800</td> <td style="text-align: right;">87,600 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">5,400 et 5,800</td> <td style="text-align: right;">11,000 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 3,600</td> <td style="text-align: right;">10,800 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">2,600 à 7,125</td> <td style="text-align: right;">9,725 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">—</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">86,856 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL.</td> <td style="text-align: center;">44</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	1	17,000	17,000 »	4	13,500 à 17,000	68,600 »	1	0,030	0,030 »	5	4,300 à 7,300	17,900 »	1	7,800	7,800 »	1	5,200	5,200 »	7	6,400 à 8,700	47,100 »	3	3,700 à 4,600	12,300 »	17	5,800 à 6,800	87,600 »	2	5,400 et 5,800	11,000 »	2	3,200 à 3,600	10,800 »	2	2,600 à 7,125	9,725 »	—	»	86,856 »	TOTAL.		44			
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																	
1	17,000	17,000 »																																																	
4	13,500 à 17,000	68,600 »																																																	
1	0,030	0,030 »																																																	
5	4,300 à 7,300	17,900 »																																																	
1	7,800	7,800 »																																																	
1	5,200	5,200 »																																																	
7	6,400 à 8,700	47,100 »																																																	
3	3,700 à 4,600	12,300 »																																																	
17	5,800 à 6,800	87,600 »																																																	
2	5,400 et 5,800	11,000 »																																																	
2	3,200 à 3,600	10,800 »																																																	
2	2,600 à 7,125	9,725 »																																																	
—	»	86,856 »																																																	
TOTAL.		44																																																	
		Augmentations et nominations réglementaires		23,284 66																																															
		Missions scientifiques à l'étranger		2,000 »																																															
		Frais d'étude de collections		14,000 »																																															
		Dépenses imprévues, indemnités et secours		5,225 84																																															
		Indemnité de résidence		29,360 »																																															
		Indemnité familiale		8,218 50																																															
		TOTAL.	fr.	475,000 »																																															
		A REPORTER.		fr.																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,729,775	1,774,190	2,720	47,135	
405,550	398,050	7,500	»	ART. 18. — La somme de 10,000 francs, prévue en charge temporaire au Budget de 1924 pour la reliure des revues et journaux de la période de guerre, doit être maintenue. En outre, une somme de 7,500 francs est demandée pour l'impression du tome XI du <i>Catalogue des Manuscrits</i> .
475,000	484,524	»	11,524	ART. 19. — La diminution provient de diverses mutations dans la situation du personnel.
2,608,325	2,656,364	10,220	58,459	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,608,325	2,656,564	40,220	58,459	
167,000	197,200	»	30,200	ART. 20. — La charge permanente est diminuée à concurrence de 3.000 francs en ce qui concerne les frais de préparation et de conservation. La charge temporaire de 27,200 francs, inscrite au Budget de 1924, disparaît.
322,000	334,598	»	12,598	ART. 21. — La diminution provient de la mise à la retraite d'un archiviste adjoint dont le remplacement n'est pas envisagé en ce moment.
3,097,325	3,188,562	10,220	101,257	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRATURE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			REPORT . . . fr.		
22	a.	Archives générales du Royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique; inspection des archives de l'Etat dans les provinces (y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire) fr.			97,000
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office Central des imprimés.			12,000
23	»	Archives de l'Etat dans les provinces : personnel; traitements de disponibilité; etc.			
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	SOMME totale.
		<i>Anvers.</i>			
		Conservateur	1	15,000	15,000 »
		Archiviste	1	10,000	10,000 »
		Huissier	1	3,800	3,800 »
		<i>Arlon.</i>			
		Conservateur	1	14,800	14,800 »
		Huissier	1	4,000	4,000 »
		<i>Bruges.</i>			
		Conservateur	1	15,000	15,000 »
		Conservateur-adjoint	1	14,200	14,200 »
		Archivistes	2	11,000 et 11,500	22,500 »
		Garçon de bureau	1	3,200	3,200 »
		<i>Gand.</i>			
		Conservateur	1	14,000	14,000 »
		Archivistes	2	9,000	18,000 »
		Garçon de bureau	1	6,240	6,240 »
		<i>Hasselt.</i>			
		Conservateur	1	16,200	16,200 »
		Archiviste	1	11,500	11,500 »
		Garçon de bureau	1	4,600	4,600 »
		<i>Liège.</i>			
		Conservateur	1	14,000	14,000 »
		Archivistes	2	11,500	23,000 »
		Huissier	1	4,000	4,000 »
		Concierge	1	2,400	2,400 »
		<i>Mons.</i>			
		Conservateur	1	17,400	17,400 »
		Conservateur-adjoint	1	15,400	15,400 »
		Archiviste	1	11,500	11,500 »
		Garçon de bureau	1	3,200	3,200 »
		<i>Namur.</i>			
		Conservateur	1	15,600	15,600 »
		Conservateur-adjoint	1	13,000	13,000 »
		Huissier	1	3,600	3,600 »
		TOTAL.	29		
		Augmentations, promotions, etc.			5,708 52
		Indemnité de résidence			10,650 »
		Indemnité familiale			10,585 »
		Dépenses imprévues et secours			2,916 64
		TOTAL. . . . fr.			530,000
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,097,525	3,188,362	10,220	101,237	
109,000	214,000	"	105,000	ART. 22. — <i>Charge permanente</i> : une augmentation de 25,000 francs est demandée pour couvrir les frais de chauffage, vu la hausse du prix des charbons et la sous-estimation qui avait été faite lors de l'élaboration du Budget de 1924.
350,000	336,920	"	6,920	<i>Charge temporaire</i> : la charge temporaire de 135,000 francs qui figure au Budget de 1924 est convertie en une charge temporaire de 5,000 francs nécessaire pour meubler quatre nouveaux bureaux dans les locaux de la Chapelle Saint-Georges.
				ART. 25. — La diminution provient de la mise à la retraite de deux conservateurs, qui entraîne différentes mutations dans le personnel.
3,556,525	3,739,282	10,220	213,177	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
24	a.	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives (y compris une somme de 7,200 francs en charge temporaire) . . . fr. 48,900 »
	b.	Cours d'archivéconomie 5,000 »
	c.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc. 2,500 »
	d.	Inspection des archives communales. 1,000 »
	e.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés. 13,100 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
CHAPITRE IV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
25	»	Conseil supérieur de l'Instruction publique : traitement du secrétaire
26	»	Conseil supérieur de l'Instruction publique : jetons de présence, frais de route et de séjour des membres du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; achat d'ouvrages, abonnements et dépenses diverses pour le service du Secrétariat de l'Instruction publique.
27	»	Subsides de l'État au profit des « Fonds communaux, intercommunaux et provinciaux des Mieux doués »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.
CHAPITRE V.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
28	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire
29	a.	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers. fr. 7,000 »
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés 6,000 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,536,525	5,739,282	10,220	213,177	
68,500	60,100	8,400	»	
3,604,825	3,799,382	18,620	213,177	
DIMINUTION. . fr.		194,557		
2,400	2,400	»	»	
4,000	4,000	»	»	
1,493,200	1,120,500	372,700	»	
1,499,600	1,126,900	372,700	»	
AUGMENTATION. . fr.		372,700		
2,000	2,000	»	»	
13,000	15,000	»	2,000	
15,000	17,000	»	2,000	

ART. 24. — L'augmentation de la charge permanente s'élève à 1,200 francs; elle est nécessitée par le fait que, à partir de 1925, le dépôt des Archives d'Arlon devra intervenir dans les frais de chauffage, qui sont prélevés actuellement sur le budget des services provinciaux. Une charge temporaire de 7,200 francs doit servir à compléter l'ameublement des dépôts de Liège (4,000 francs, Mons (2,200 francs) et Arlon (1,000 francs), ces dépôts étant appelés à recueillir les archives du Comité National de secours et d'alimentation et les protocoles des notaires antérieurs à 1850.

ART. 27. — En vertu des articles 7 et 11 de la loi du 13 octobre 1921 relative aux Mieux Doués, le montant des subsides de l'État aux Fonds communaux, intercommunaux et provinciaux des Mieux Doués, est fixé pour l'exercice 1925 à 20 centimes par habitant : $7,466,000 \times 0,20 = 1,493,200$ francs. Pour l'année 1924, les subsides étaient fixés à raison de 15 centimes par habitant.

ART. 29. — Les résultats connus et prévus permettent de réduire de 2,000 francs le crédit affecté au Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur.

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO de l'article.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.		
50	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités de résidence et de famille; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'un service extra-universitaire. Rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire.		
		<i>Université de Gand.</i>		
a.	Personnel définitif :	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	SOMME TOTALE.
	Administrateur-inspecteur professeur	1	29,800	29,800 »
	Professeur-directeur des études (écoles techniques)	1	23,550	23,550 »
	Professeurs-inspecteurs des études (écoles techniques)	2	23,875 et 26,250	52,125 »
	Professeurs ordinaires et assimilés	64	17,500 à 26,000	1,315,950 »
	Professeurs extraordinaires	3	14,500 et 16,000	46,500 »
	Professeur ordinaire en disponibilité	1	875	875 »
	Bibliothécaire en chef assimilé aux professeurs et chargé de cours	1	21,000	21,000 »
	Chargés de cours	52	2,000 à 20,000	593,250 »
	Répétiteurs	7	9,000 à 15,800	76,400 »
	Maître de topographie	1	14,260	14,260 »
	Maître de dessin	1	8,000	8,000 »
	Bibliothécaires, chefs de travaux, chefs de travaux et conserva- teurs à titre personnel	17	4,800 à 15,000	159,700 »
	Assistants	18	5,000 à 8,000	109,000 »
	Aides de clinique	18	900	16,200 »
	Aides-préparateurs	12	900 à 1,500	15,200 »
	Secrétaire du recteur	1	15,400	15,400 »
	Secrétaire de l'administrateur-inspecteur	1	15,500	15,500 »
	Conservateur en chef	1	9,900	9,900 »
	Rédacteurs	12	3,200 à 8,400	81,700 »
	Commis	5	5,850 à 5,950	24,150 »
	Appariteurs	2	5,700 et 7,500	15,200 »
	Chefs d'atelier	2	8,400 et 9,100	17,500 »
	Préparateurs	27	5,000 à 6,700	159,800 »
	Aide-jardinier	1	3,200	3,200 »
	Concierges gardes-consignes	9	4,400 à 7,000	49,400 »
	Garçons de service	48	5,600 à 5,800	201,560 »
	TOTAL	308		3,070,920 »
	Augmentation résultant des mutations intervenues ou à intervenir pendant 1924			12,240 »
	Augmentation devant résulter de l'application de la loi du 31 juillet 1923 (emploi des langues) pour la 2 ^e année, à partir d'octobre 1924			27,000 »
	Charge probable afférente à l'exercice 1924			5,110,160 »
	Augmentation à résulter, en 1925, des mutations normales			60,045 »
	Augmentation à résulter, en 1925, de l'application de la loi du 31 juillet 1923 (emploi des langues) pour la 2 ^e année			81,000 »
	Augmentation à résulter, en 1925, de l'application de la loi du 31 juillet 1923 (emploi des langues) à partir d'octobre pour la 5 ^e année			25,000 »
	Charge totale pour 1925			5,278,205 »
b.	Personnel temporaire			147,500 »
	Indemnité de résidence :			
	Personnel définitif fr. 125,500 »			
	Personnel temporaire 8,500 »			132,000 »
	Indemnité familiale :			
	Personnel définitif fr. 150,000 »			
	Personnel temporaire 5,600 »			155,600 »
c.	Heures supplémentaires payées aux professeurs et chargés de cours en application des lois des 24 août 1920 et 31 juillet 1925			518,000 »
f.	Travaux extraordinaires			25,000 »
g.	Marge nécessaire			30,000 »
	TOTAL fr.			4,081,105 »
				A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,000	17,000	•	2,000	
8,190,465	7,853,515	357,148	•	<p>Art. 50. — L'augmentation des dépenses provient :</p> <p>A. <i>Pour l'Université de Gand</i> : 1° des augmentations réglementaires, soit environ 60,000 francs; 2° de l'application de la loi du 31 juillet 1925 (emploi des langues), soit environ 106,000 francs pour traitements et 40,000 francs pour heures supplémentaires;</p> <p>B. <i>Pour l'Université de Liège</i> : 1° des augmentations réglementaires (63,000 francs environ); 2° de la réorganisation de la faculté technique (50,000 francs environ).</p> <p>C. <i>Divers</i> : 16,000 francs.</p>
8,205,465	7,870,515	337,148	2,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES		
				REPORT . . . fr.
		<i>Université de Liège.</i>		
a.	Personnel définitif :	NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENTS.	SOMME TOTALE.
	Administrateur-Inspecteur Professeur	1	26,800	26,800 »
	Professeurs ordinaires et assimilés	57	17,500 à 22,000	1,134,800 »
	Professeurs extraordinaires	4	14,500 à 16,000	59,500 »
	Bibliothécaire en chef et chargé de cours assimilé aux pro- fesseurs extraordinaires	1	18,000	18,000 »
	Chargés de cours	55	2,000 à 17,000	570,950 »
	Sous-directeur de la maternité (professeur agrégé)	1	9,900	9,900 »
	Répétiteurs	6	3,900 à 17,000	71,150 »
	Bibliothécaires (2), bibliothécaire-adjoint (1), bibliothécaire- adjoint à titre personnel (1), chefs de travaux (17), chefs de travaux à titre personnel (4), conservateurs (2), conservateurs à titre personnel (1), chef de bureau à l'école de commerce (1)	32	3,200 à 13,500	510,200 »
	Assistants	36	3,000 à 8,000	229,000 »
	Chefs de clinique	14	1,800	25,200 »
	Aides-préparateurs	15	1,500	22,500 »
	Secrétaire de l'Administrateur-Inspecteur	1	8,000	8,000 »
	Secrétaire du Rectorat	1	8,000	8,000 »
	Comptable	1	8,000	8,000 »
	Rédacteurs	6	4,850 à 8,800	53,850 »
	Commis	1	4,200	4,200 »
	Appariteurs	3	6,000 à 6,500	18,500 »
	Aide-pharmacien	1	4,900	4,900 »
	Préparateurs	40	3,000 à 7,100	251,800 »
	Concierges gardes-consignes	11	4,000 à 5,500	53,000 »
	Garçons de service	52	3,600 à 5,800	229,400 »
	Aides-jardiniers	11	3,600 à 5,000	55,200 »
	Agents en disponibilité	5	2,026; 2,600 et 6,000	10,626 »
	TOTAL	351		5,154,276 »
	Augmentation résultant des mutations intervenues ou à intervenir pendant 1924			8,425 »
	Augmentation devant résulter pour 1924 des mesures à prendre en vue de la réorganisation de la faculté technique (non compris l'organisation d'une section du génie civil)			7,000 »
	Charge probable pour 1924			5,169,701 »
	Augmentation à résulter, en 1925, des mutations normales			65,166 46
	Augmentation à résulter, en 1925, de la réorganisation de la faculté technique (non compris l'organisation d'une section du génie civil)			45,500 »
	Charge à prévoir pour 1925			5,276,567 46
b.	Personnel temporaire			195,992 54
c.	Indemnité de résidence :			
	Personnel définitif fr.		158,000 »	
	Personnel temporaire fr.		15,000 »	
				153,000 »
d.	Indemnité familiale :			
	Personnel définitif fr.		140,000 »	
	Personnel temporaire fr.		7,000 »	
				156,000 »
e.	Heures supplémentaires payées aux professeurs et chargés de cours en exécution des lois du 24 août 1920 et 31 juillet 1925			248,000 »
f.	Travaux extraordinaires			38,000 »
g.	Marge nécessaire			50,400 »
	TOTAL fr.			4,109,560 »
				À REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,205,463	7,870,515	337,148	2,000	
8,205,463	7,870,515	337,148	2,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
31	»	Subside à l'Université libre de Bruxelles
32	»	Subside à l'Université catholique de Louvain
33	a.	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques; subside pour encourager dans les universités le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants (y compris une somme de 25,040 francs en charge temporaire). (Provisoirement et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties aux comptables chargés de la gestion du présent article.) . . fr. 2,724,657 »
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés 95,000 »
34	a.	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. fr. 354,500 »
	b.	Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires. 15,500 »
	c.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés. 10,000 »
55	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
36	a.	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers fr. 1,000 »
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés 12,000 »
37	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury
38	a.	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. fr. 4,000 »
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés. 4,000 »
39	a.	Commission d'entérinement des diplômes académiques: frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission fr. 9,000 »
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés 6,000 »
40	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques: indemnité du secrétaire-adjoint . . .
41	a.	Frais du concours universitaire: impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités fr. 25,000 »
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés. 5,000 »
42	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions
		Accords intellectuels avec des pays étrangers:
43	a.	Commissions prévues par ces accords: frais de route et de séjour des membres belges de ces commissions; dépenses et frais divers fr. 17,500 »
	b.	Indemnités de déplacement aux savants et aux professeurs d'échange. 52,500 »
44	»	Frais de publication du XXIV ^e Rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,205,463	7,870,515	337,148	2,000	
1,000,000	1,000,000	»	»	
1,000,000	1,000,000	»	»	
2,817,657	2,971,400	»	153,743	ART. 33. — Charge permanente : le crédit du matériel de l'Université de Gand doit être majoré de 156,500 francs par suite : 1° de l'augmentation du prix du charbon, de l'électricité et de l'eau; 2° de l'installation de nouveaux laboratoires, en application de la loi du 31 juillet 1925 (emploi des langues). Par contre, il y a lieu d'opérer une diminution de 99,895 francs, sur les dépenses afférentes à l'entretien des appareils de chauffage de l'Université de Liège (résultat des transformations d'installations opérées en 1925 et 1924). La charge permanente est donc en augmentation de 56,617 francs.
560,000	560,000	»	»	
174,000	174,000	»	»	Charge temporaire : la charge temporaire de 235,400 francs allouée, en 1924, à l'Université de Gand disparaît. Elle est remplacée par une autre charge temporaire de 25,040 francs, comprenant : a) l'outillage de l'Institut de physiologie (second et dernier crédit) fr. 3,200 . b) l'installation du chauffage dans les locaux destinés aux exercices d'architecture 9,000 .
13,000	13,000	»	»	D'autre part, l'outillage de l'Institut de mécano-thérapie de l'Université de Liège entraînera une dépense de 12,840 francs. La charge temporaire est donc en diminution de 210,560 francs.
38,000	44,000	»	6,000	Dans un but de célérité et de simplification d'écritures, le maximum des avances consenties aux comptables des universités a été porté de 20,000 à 50,000 francs. Cette modification permettra la suppression de deux comptables extraordinaires à l'administration centrale.
5,000	5,000	»	»	Le libellé de l'article a été complété en conséquence.
15,000	15,000	»	»	
3,900	3,900	»	»	ART. 37. — Les résultats connus et prévus permettent cette diminution de crédit.
30,000	30,000	»	»	
42,000	42,000	»	»	
70,000	70,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	ART. 44. — Les travaux d'impression du XXIV ^e Rapport triennal ne pourront être effectués qu'en 1925. Il y a lieu, en conséquence de reporter au budget de 1925 la somme de 10,000 francs qui avait été prévue au budget de 1924.
13,784,020	13,608,615	337,148	161,743	
AUGMENTATION . . fr.		175,405		

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		CHAPITRE VI. ENSEIGNEMENT MOYEN.				
45	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitements du secrétaire, du bibliothécaire et de l'expéditeur				
46	a	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil, indemnités aux membres et fonctionnaires appelés à prendre part à ses travaux; copies et autres travaux intéressant ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers fr 23,000				
	b	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés			2,000	
47	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : traitements du personnel, indemnités, traitements de disponibilité				
		GRADÉS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS		MONTANT de la dépense.
				minimum.	maximum.	
		Inspecteur général	1	17,000	21,000	21,000
		Inspecteurs des cours généraux	4	13,000	19,000	73,700
		Inspecteurs des cours spéciaux	8	12,000	16,000	106,280
		Chargés de mission	2	13,000	19,000	52,000
		Inspecteur de la comptabilité	1	13,000	19,000	15,000
		Contrôleur de la comptabilité	1	11,500	15,400	14,800
		Secrétaire	1	. . .	500	500
		Augmentations réglementaires				2,600
		Indemnité de résidence				9,733
		Indemnité familiale				4,392
		TOTAL	18		fr.	279,997
48	a	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire); contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : frais de route et de séjour; rémunérations; missions fr. 97,500				
	b	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés			2,500	
49	»	Jury de l'épreuve sur les langues modernes : frais de voyage et de vacation; matériel . . .				
					A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,025	3,025	»	»	
23,000	20,000	5,000	»	ART. 46. — Augmentation justifiée par les réunions supplémentaires que nécessiteront la réforme des études et l'impression des programmes nouveaux. Dans le libellé de l'article, il y a lieu de remplacer dans la phrase « et autres travaux ordonnés » le mot <i>ordonnés</i> par le terme <i>intéressant</i> . — Les copies et travaux qui intéressent exclusivement le Conseil de perfectionnement ne sont pas nécessairement et toujours ordonnés par le dit Conseil. Ils sont parfois exécutés à l'initiative de l'administration pour documenter le Conseil.
279,997	282,395	»	2,398	ART. 47. — Diminution résultant de la mise à la pension d'un inspecteur des cours spéciaux. — Le poste de secrétaire mentionné dans le tableau des développements n'est pas un emploi nouveau. Il a été créé il y a plus de vingt ans. Mais la rémunération attachée à ces fonctions avait été jusqu'ici comprise dans les indemnités diverses. Cette modification est introduite dans un but de clarté et de précision.
100,000	100,000	»	»	
3,000	3,000	»	»	
411,022	408,420	5,000	2,398	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
			REPORT. . . fr.
		Subsides (traitements, indemnités, etc.) :	
	a.	Aux athénées royaux (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881). fr.	8,000,979 »
	b.	Aux écoles moyennes (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881).	13,007,435 »
50	c.	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles). Subventions à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens et qui se trouvent dans une position malheureuse	40,000 »
	d.	Traitements et frais de voyage de conférencières dans les écoles moyennes de l'État pour filles	11,600 »
	e.	Traitements des membres du personnel des établissements d'instruction moyenne chargés de mission dans l'intérêt de l'enseignement moyen. Traitements du personnel intérimaire dans les athénées royaux et dans les écoles moyennes	1,335,000 »
51	a.	Bourses aux élèves des athénées royaux et de l'école moyenne de l'État à Malmédy. fr.	29,900 »
	b.	Bourses de voyage et cours de perfectionnement en faveur des professeurs de langues modernes	20,000 »
52	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degrés pour garçons et pour filles : subsides aux provinces et aux communes fr.	359,460 »
	b.	Part d'intervention de l'État dans le paiement du traitement de disponibilité du secrétaire-trésorier de l'ancien collège communal de Dinant, supprimé	540 »
53	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État.	
54	»	Souscriptions à des revues et acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques scolaires. Prix spécial du Gouvernement	
55	»	Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage; achats divers.	
56	»	Musée pédagogique de l'enseignement moyen : traitement d'attente du secrétaire-comptable	
(4)	»	Frais de publication du XXI ^e Rapport triennal (années 1911 à 1922) sur l'état de l'enseignement moyen (pour mémoire)	
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
411,022	408,420	5,000	2,398	ART. 50 — Augmentation nécessaire pour assurer le service ordinaire des établissements d'instruction moyenne de l'État. Les augmentations réglementaires de traitement s'élèveront à 314,960 francs, se répartissant ainsi : Athénées royaux : Corps professoral. fr. 140,480 Concierges 700 Écoles moyennes de garçons : Corps professoral. 152,040 Concierges 1,900 Écoles moyennes de filles : Corps professoral. 69,840 Concierges fr. 514,960 Augmentations nécessitées par la création d'emplois nouveaux dans les établissements d'instruction moyenne 65,590 TOTAL. . fr. 580,550 A défalquer : Suppression d'un poste de conférencière dans les écoles moyennes de filles : 7,500 francs; transfert à l'article 51 d'une somme de 20,000 francs pour bourses de voyage et cours de perfectionnement. 27,500 RESTE EN PLUS. . fr. 553,050
22,395,012	22,241,962	353,050	•	ART. 51. — Diminution autorisée par la mise en exécution de la loi du 15 octobre 1921 relative aux Mieux doués. L'application progressive de cette loi entraîne, en 1925, la suppression d'une somme de 15,200 francs allouée pour couvrir, en 1924, les bourses dans les écoles moyennes. Il y a lieu, toutefois, de maintenir des bourses en faveur des jeunes gens qui fréquentent l'école moyenne de Malmedy. Le crédit de 2,000 francs alloué en 1924 peut être ramené à 1,500 francs. Suivant les règles adoptées, la somme de 55,800 francs allouée pour bourses aux élèves des athénées royaux peut être ramenée à 28,600 francs pour l'année 1925. L'article 51 subit donc une diminution de 21,100 francs. Par contre, il augmente de 20,000 francs transférés de l'article 50; le libellé a été complété par l'adjonction du litt. b.
49,900	51,000	•	1,100	ART. 52. — Diminution due à la reprise par l'État de l'école moyenne communale d'Ostende.
360,000	370,000	•	10,000	ART. 53. — Augmentation entraînée par le relèvement du taux des traitements de disponibilité, conséquence de la revision des traitements d'activité du personnel enseignant (A. R. du 17 janvier 1924).
190,000	173,000	15,000	•	ART. 54. — Voir Note-annexe.
18,000	12,500	5,500	•	ART. 55. — Voir Note-annexe.
5,200	4,500	700	•	ART. 56. — Diminution entraînée par l'application de l'arrêté royal du 6 mai 1925 relatif à la mise en disponibilité des fonctionnaires et employés de l'État.
436	500	•	64	(¹) ART. 56 de 1924. — Dépense périodique qui ne se renouvellera pas en 1925.
•	30,000	•	30,000	
25,629,570	25,293,882	379,250	43,562	
AUGMENTATION. . fr.		353,688		

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.															
CHAPITRE VII.																	
ENSEIGNEMENT NORMAL.																	
57	v	Conseil de perfectionnement de l'enseignement normal primaire : traitements des secrétaires, du bibliothécaire et de l'expéditeur															
58	a.	Conseil de perfectionnement de l'enseignement normal primaire : frais de route et de séjour aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages. Frais divers fr. 15,000 »															
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés 5,000 »															
59	v	Traitements de l'inspecteur général, des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales. Traitements de disponibilité. Indemnités de résidence et familiale															
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="963 1205 1043 1272">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1098 1205 1209 1272">TRAITEMENTS par an.</th> <th data-bbox="1273 1205 1369 1272">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="995 1308 1011 1330">5</td> <td data-bbox="1075 1308 1235 1330">16,000 à 25,000</td> <td data-bbox="1299 1308 1362 1330">85,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="995 1339 1011 1361">2</td> <td data-bbox="1075 1339 1235 1361">12,000 à 18,000</td> <td data-bbox="1299 1339 1362 1361">30,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="995 1370 1011 1393">7</td> <td data-bbox="1123 1370 1187 1393">5,000</td> <td data-bbox="1299 1370 1362 1393">21,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1424 1027 1447" style="text-align: center;">TOTAL</td> <td data-bbox="995 1424 1011 1447" style="text-align: center;">14</td> <td data-bbox="1299 1424 1362 1447"></td> </tr> </tbody> </table>			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	5	16,000 à 25,000	85,000	2	12,000 à 18,000	30,000	7	5,000	21,000	TOTAL	14	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.															
5	16,000 à 25,000	85,000															
2	12,000 à 18,000	30,000															
7	5,000	21,000															
TOTAL	14																
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td data-bbox="357 1496 580 1518">Indemnité de résidence</td> <td data-bbox="1299 1496 1362 1518" style="text-align: right;">4,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="357 1527 549 1550">Indemnité familiale</td> <td data-bbox="1299 1527 1362 1550" style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="357 1559 485 1581">Disponibilité</td> <td data-bbox="1299 1559 1362 1581" style="text-align: right;">13,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="357 1590 628 1612">Augmentations de traitement</td> <td data-bbox="1299 1590 1362 1612" style="text-align: right;">5,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1059 1653 1235 1675" style="text-align: right;">TOTAL fr.</td> <td data-bbox="1283 1653 1362 1675" style="text-align: right; border: 1px solid black;">160,000</td> </tr> </tbody> </table>			Indemnité de résidence	4,000	Indemnité familiale	2,000	Disponibilité	13,000	Augmentations de traitement	5,000	TOTAL fr.	160,000					
Indemnité de résidence	4,000																
Indemnité familiale	2,000																
Disponibilité	13,000																
Augmentations de traitement	5,000																
TOTAL fr.	160,000																
60	a.	Frais de voyage de l'inspecteur général, des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales, du fonctionnaire chargé de l'inspection des économats des écoles normales, de son adjoint et d'un inspecteur principal de l'hygiène fr. 70,700 »															
	b.	Fournitures pour le Service de l'inspection des écoles normales, faites à l'intervention de l'Office central des imprimés 12,800 »															
A REPORTER. fr.																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,100	5,100	»	»	
20,000	20,000	»	»	
160,000	182,960	»	22,960	Art. 59. — L'inspecteur général des écoles normales sera mis à la retraite en 1924. Il ne sera pas remplacé comme inspecteur.
83,500	80,500	3,000	»	<p>Art. 60. — Par suite de la suppression d'un poste d'inspecteur, il y a lieu de prévoir une diminution de dépense de :</p> <p>1° Un abonnement en 2^e classe coûtant en 1924. fr. 1,445 »</p> <p>2° Les frais de séjour fr. 8,000 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. . . . fr. 6,445 »</p> <p>D'autre part, l'augmentation des tarifs du chemin de fer occasionne un supplément de dépense de 9,840 francs; soit une augmentation de 3,395 francs, qui peut être ramenée à 3,000 francs.</p>
266,600	286,560	3,000	22,960	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																							
				REPORT. . . . fr.																																																																																					
	a.	Traitements et indemnités de résidence des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. fr.		525,880	>																																																																																				
			<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS par an.</th> <th style="text-align: center;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">9,500</td> <td style="text-align: center;">85,700</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">29</td> <td style="text-align: center;">8,100</td> <td style="text-align: center;">254,900</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">.</td> <td style="text-align: center;">.</td> <td style="text-align: center;">7,280</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">38</td> <td style="text-align: center;">525,880</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	9	9,500	85,700	29	8,100	254,900	.	.	7,280	TOTAL	38	525,880																																																																							
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																																																																																							
9	9,500	85,700																																																																																							
29	8,100	254,900																																																																																							
.	.	7,280																																																																																							
TOTAL	38	525,880																																																																																							
61	b.	Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite. fr.		1,360	>																																																																																				
	c.	Indemnités fixes tenant lieu de frais de route et de séjour aux inspecteurs diocésains principaux et aux inspecteurs diocésains des écoles primaires fr.		80,900	>																																																																																				
			<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">INDEMNITÉS annuelles.</th> <th style="text-align: center;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> <td style="text-align: center;">22,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">28</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">56,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">38</td> <td style="text-align: center;">80,900</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	INDEMNITÉS annuelles.	MONTANT de la dépense.	9	2,500	22,500	28	2,000	56,000	1	2,400	2,400	TOTAL	38	80,900																																																																							
NOMBRE d'agents.	INDEMNITÉS annuelles.	MONTANT de la dépense.																																																																																							
9	2,500	22,500																																																																																							
28	2,000	56,000																																																																																							
1	2,400	2,400																																																																																							
TOTAL	38	80,900																																																																																							
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application fr.		5,503,660	>																																																																																				
			<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS par an</th> <th style="text-align: center;">INDEMNITÉS du chef de logement et de cours donnés par les agents en dehors de leurs attributions.</th> <th style="text-align: center;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">Écoles normales d'instituteurs :</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Directeurs et directrices</td> <td style="text-align: center;">16</td> <td style="text-align: center;">11,000 à 16,000</td> <td style="text-align: center;">239,440</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Économés</td> <td style="text-align: center;">16</td> <td style="text-align: center;">7,400 à 12,000</td> <td style="text-align: center;">194,790</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Professeurs et régents</td> <td style="text-align: center;">269</td> <td style="text-align: center;">7,400 à 14,800</td> <td style="text-align: center;">2,610,100</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Surveillants et maîtresses d'études</td> <td style="text-align: center;">85</td> <td style="text-align: center;">5,900 à 9,600</td> <td style="text-align: center;">518,600</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Gens de service</td> <td style="text-align: center;">41</td> <td style="text-align: center;">3,400 à 6,500</td> <td style="text-align: center;">156,180</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">Sections normales moyennes :</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Directeurs et directrices</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">1,600 à 5,200</td> <td style="text-align: center;">20,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Économés</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">1,200 à 1,800</td> <td style="text-align: center;">8,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Régents, régentes et professeurs</td> <td style="text-align: center;">151</td> <td style="text-align: center;">400 francs par heure de cours hebdomadaire.</td> <td style="text-align: center;">536,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Maîtres et maîtresses d'études</td> <td style="text-align: center;">13</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 9,600</td> <td style="text-align: center;">61,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Gens de service</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">400</td> <td style="text-align: center;">3,000</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">Écoles d'application :</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Instituteurs</td> <td style="text-align: center;">102</td> <td style="text-align: center;">6,400 à 10,600</td> <td style="text-align: center;">825,150</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Economés</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: center;">200 à 375</td> <td style="text-align: center;">4,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Gens de service</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">3,400 à 6,500</td> <td style="text-align: center;">13,900</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires</td> <td style="text-align: center;">300,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Indemnité de résidence</td> <td style="text-align: center;">107,800</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Indemnité familiale</td> <td style="text-align: center;">105,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">723</td> <td></td> <td style="text-align: center;">5,503,660</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours donnés par les agents en dehors de leurs attributions.	MONTANT de la dépense.	Écoles normales d'instituteurs :				Directeurs et directrices	16	11,000 à 16,000	239,440	Économés	16	7,400 à 12,000	194,790	Professeurs et régents	269	7,400 à 14,800	2,610,100	Surveillants et maîtresses d'études	85	5,900 à 9,600	518,600	Gens de service	41	3,400 à 6,500	156,180	Sections normales moyennes :				Directeurs et directrices	6	1,600 à 5,200	20,500	Économés	6	1,200 à 1,800	8,000	Régents, régentes et professeurs	151	400 francs par heure de cours hebdomadaire.	536,500	Maîtres et maîtresses d'études	13	1,500 à 9,600	61,800	Gens de service	3	400	3,000	Écoles d'application :				Instituteurs	102	6,400 à 10,600	825,150	Economés	14	200 à 375	4,500	Gens de service	5	3,400 à 6,500	13,900	Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires			300,000	Indemnité de résidence			107,800	Indemnité familiale			105,800	TOTAL	723		5,503,660		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours donnés par les agents en dehors de leurs attributions.	MONTANT de la dépense.																																																																																						
Écoles normales d'instituteurs :																																																																																									
Directeurs et directrices	16	11,000 à 16,000	239,440																																																																																						
Économés	16	7,400 à 12,000	194,790																																																																																						
Professeurs et régents	269	7,400 à 14,800	2,610,100																																																																																						
Surveillants et maîtresses d'études	85	5,900 à 9,600	518,600																																																																																						
Gens de service	41	3,400 à 6,500	156,180																																																																																						
Sections normales moyennes :																																																																																									
Directeurs et directrices	6	1,600 à 5,200	20,500																																																																																						
Économés	6	1,200 à 1,800	8,000																																																																																						
Régents, régentes et professeurs	151	400 francs par heure de cours hebdomadaire.	536,500																																																																																						
Maîtres et maîtresses d'études	13	1,500 à 9,600	61,800																																																																																						
Gens de service	3	400	3,000																																																																																						
Écoles d'application :																																																																																									
Instituteurs	102	6,400 à 10,600	825,150																																																																																						
Economés	14	200 à 375	4,500																																																																																						
Gens de service	5	3,400 à 6,500	13,900																																																																																						
Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires			300,000																																																																																						
Indemnité de résidence			107,800																																																																																						
Indemnité familiale			105,800																																																																																						
TOTAL	723		5,503,660																																																																																						
62				A REPORTER. . . . fr.																																																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
266,600	286,560	3,000	22,960	
408,140	329,640	78,500	»	<p>ART. 61. — Il a été décidé d'accorder, à partir du 1^{er} janvier 1925, une indemnité spéciale fixe aux inspecteurs diocésains pour frais de route et de séjour. Cette indemnité est de 2,500 francs par an, pour les inspecteurs diocésains principaux et de 2,000 francs par an pour les inspecteurs diocésains. Le total de la dépense sera donc de :</p> $\begin{array}{r} 2,500 \times 9 = \text{fr. } 22,500 \\ 2,000 \times 28 = \quad 86,000 \\ \hline \text{TOTAL} \dots \text{fr. } 78,500 \end{array}$ <p>montant de l'augmentation.</p> <p>La situation de l'inspecteur diocésain pour les districts d'Eupen-Malmedy est maintenue.</p>
5,637,910	4,727,910	910,000	»	<p>ART. 62. — Les traitements et indemnités des membres du personnel des écoles d'application prévus à l'article 63 de 1924 ont été rattachés au présent article et son libellé a été modifié en conséquence fr. 890,000 .</p> <p>Une quatrième année devant être ouverte à l'école normale de Blankenberghe, il y a lieu de prévoir la désignation de deux nouveaux professeurs . . . 20,000 .</p> $\text{TOTAL} \dots \text{fr. } 910,000 \text{ »}$
6,312,650	5,344,110	991,500	22,960	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application . . .	125,000 »
	c.	Subsides alloués à des administrations communales et destinés à être répartis entre les membres du personnel des écoles communales servant d'écoles d'application . . .	9,250 »
(1)	»	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application. (<i>Pour mémoire.</i>) . . .	
	a.	Cours normaux temporaires pour le perfectionnement des professeurs des écoles normales. Cours normaux temporaires et conférences d'initiation : 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires et gardiennes; 2° pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées; 3° pour le personnel des sections normales moyennes et des écoles normales moyennes libres. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Subsides aux sociétés d'art et d'archéologie pour l'organisation des cours normaux à l'intention du personnel enseignant et organisation des examens spéciaux subséquents. Frais divers. fr.	202,000 »
63	b.	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État, dans les sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur et dans les sections normales gardiennes; frais des jurys de sortie dans les mêmes établissements, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 24 de la loi organique de l'enseignement primaire. Frais des jurys chargés de délivrer le diplôme de professeur d'école normale. Frais des commissions d'entérinement des certificats spéciaux et des certificats d'institutrice gardienne. Frais divers . . .	281,000 »
	c.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés . . .	10,000 »
64	a.	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application . . .	fr. 1,480,000 »
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés . . .	25,000 »
65	»	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État, des écoles normales agréées, ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles . . .	
66	»	Frais des conférences des instituteurs . . .	
67	a.	Service annuel ordinaire de l'instruction normale primaire. Traitements, prévus par la loi organique de 1919, du personnel enseignant des écoles normales agréées (provinciales, communales ou privées) et des écoles d'application y annexées . . .	fr. 5,500,000 »
	b.	Indemnité aux professeurs, aux instituteurs et aux institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire. (<i>Crédit non limitatif.</i>) . . .	140,000 »
			A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,512,650	5,544,110	991,500	22,960	
»	1,200,000	»	1,200,000	(¹) Art. 63 de 1924. — Crédit transféré à l'article 62, à concurrence de 890,000 francs et à l'article 64, à concurrence de 310,000 francs.
493,000	543,000	»	50,000	Art. 63. — En suite de l'institution des jurys chargés de délivrer les diplômes d'aptitude au professorat dans les écoles normales primaires (Arrêté royal du 15 novembre 1925), le libellé a été complété en conséquence. La réduction du crédit résulte de la diminution du nombre de personnes qui suivent les cours et qui subissent les examens.
1,505,000	960,000	545,000	»	Art. 64. — Les dépenses de matériel des écoles d'application ont été prévues à cet article. Une somme de 310,000 francs a, pour ce motif, été transférée de l'article 65 de 1924. L'augmentation proprement dite, soit 275,000 francs, est due au renchérissement du prix des objets nécessaires au bon fonctionnement des établissements normaux, et spécialement du charbon.
2,025,000	2,025,000	»	»	
408,000	408,000	»	»	
3,640,000	5,500,000	140,000	»	Art. 67. — Majoration résultant, en ordre principal, des augmentations périodiques à accorder à partir du 1 ^{er} janvier 1925.
14,583,650	13,980,110	1,676,500	1,272,960	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																											
				REPORT. . . . fr.																									
68	»	Musée scolaire national : personnel ; traitements et indemnités																											
			<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="916 645 1002 712">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1043 645 1161 712">TRAITEMENTS par an.</th> <th data-bbox="1214 645 1358 712">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>780</td> <td>780</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>8,500</td> <td>8,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,900</td> <td>5,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>350</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>600</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>1,850</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">TOTAL. . . .</td> <td>5</td> <td>17,960</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	1	780	780	1	8,500	8,500	1	5,900	5,900			350			600			1,850	TOTAL. . . .		5	17,960	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																											
1	780	780																											
1	8,500	8,500																											
1	5,900	5,900																											
		350																											
		600																											
		1,850																											
TOTAL. . . .		5	17,960																										
69	a.	Musée scolaire national : matériel ; frais d'administration ; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger fr. 9,500 »																											
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés 500 »																											
	a.	Publications intéressant l'instruction normale ; abonnements ; souscriptions ; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales fr. 65,000 »																											
70	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux ; achat de collections et d'appareils ; meubles ; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques 55,000 »																											
	c.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés. 40,000 »																											
71	»	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement normal																											
72	»	Indemnités à des membres du personnel de l'inspection des écoles normales et du personnel des établissements d'enseignement normal de l'Etat, y compris les sections normales moyennes et les écoles d'application, atteints par des malheurs de famille																											
				TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.																									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
14,585,650	13,980,110	1,676,500	1,272,960	
17,960	25,925	»	5,965	ART. 68. — Le poste de bibliothécaire a été supprimé. D'autre part la conservatrice, jouissant d'un logement dans le nouveau local du Musée, ne percevra plus l'indemnité de résidence.
10,000	10,000	»	»	
160,000	150,000	10,000	»	ART. 70. — Augmentation devant permettre l'achat d'ouvrages destinés aux bibliothèques cantonales des régions rédimées.
5,000	7,500	»	2,500	ART. 71. — Crédit suffisant pour faire face aux besoins en 1925.
5,000	5,000	»	»	ART. 72. — Le libellé a été modifié par l'adjonction des mots « et les écoles d'application » et la suppression des mots « ainsi qu'aux veuves de ces agents, etc. ». Les mots ajoutés donnent au libellé plus de précision. La partie supprimée représente des dépenses imputables sur l'article 41 du Budget. Le crédit doit être maintenu au même chiffre parce qu'un plus grand nombre de secours ont été accordés.
14,581,610	14,176,555	1,686,500	1,281,425	
AUGMENTATION. . fr.		405,075		

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																													
<p>CHAPITRE VIII. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.</p>																															
75	»	<p>Traitements des inspecteurs généraux et des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux et adjoints; traitements des inspectrices des travaux féminins. Traitements des inspecteurs des 4^{es} degrés. Traitements de disponibilité. Indemnités de résidence et familiale.</p>																													
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>17,000 à 18,000</td> <td>35,000</td> </tr> <tr> <td>30</td> <td>15,000 à 15,200</td> <td>447,800</td> </tr> <tr> <td>186</td> <td>10,400 à 14,000</td> <td>2,170,400</td> </tr> <tr> <td>29</td> <td>7,500 à 13,200</td> <td>232,200</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>14,000 à 10,000</td> <td>56,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2,500 à 7,100</td> <td>9,600</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>45,000</td> </tr> <tr> <td>251</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	2	17,000 à 18,000	35,000	30	15,000 à 15,200	447,800	186	10,400 à 14,000	2,170,400	29	7,500 à 13,200	232,200	2	14,000 à 10,000	56,000	2	2,500 à 7,100	9,600	»	»	45,000	251				
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																													
2	17,000 à 18,000	35,000																													
30	15,000 à 15,200	447,800																													
186	10,400 à 14,000	2,170,400																													
29	7,500 à 13,200	232,200																													
2	14,000 à 10,000	56,000																													
2	2,500 à 7,100	9,600																													
»	»	45,000																													
251																															
		<p>Inspecteurs généraux</p> <p>Inspecteurs principaux</p> <p>Inspecteurs cantonaux et adjoints</p> <p>Inspectrices des travaux féminins</p> <p>Inspecteurs des 4^{es} degrés</p> <p>Disponibilité</p> <p>Augmentations de traitements</p>																													
		<p>Indemnité de résidence</p> <p>Indemnité familiale</p>																													
		TOTAL . . . fr.	3,210,800																												
74	a.	<p>Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :</p>																													
		<p>1° Aux inspecteurs généraux fr.</p> <p>2° Aux inspecteurs principaux</p> <p>3° Aux inspecteurs cantonaux et adjoints</p> <p>4° Aux inspectrices des travaux féminins</p> <p>5° Aux inspecteurs des 4^{es} degrés</p>	<p>2,000 »</p> <p>129,000 »</p> <p>566,100 »</p> <p>104,000 »</p> <p>10,000 »</p>																												
		Fr.	811,100 »																												
		<p>b. Entretien des machines à écrire pour le service de l'inspection scolaire . . . fr.</p>	3,000 »																												
		<p>c. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés</p>	90,000 »																												
<p>A REPORTER. fr.</p>																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,210,800 »	3,140,220 »	70,580 »	»	ART. 73. — Le crédit pour 1925 a été établi en tenant compte du barème fixé par l'arrêté royal du 26 septembre 1923, et des augmentations réglementaires à accorder au 1 ^{er} janvier 1925.
904,400 »	856,500 »	47,600 »	»	ART. 74. — Le calcul du crédit de 1925 est basé sur les taux des indemnités de déplacement fixés par l'arrêté royal du 25 septembre 1923 en y comprenant les deux inspecteurs du cercle d'Eupen-Malmedy. Le libellé a été modifié pour le mettre en rapport avec la dénomination actuelle des agents.
4,114,900 »	3,996,720 »	118,180 »	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,114,900	3,996,720 »	118,180	»	
3,000	5,000 »	»	2,000 »	ART. 75. — Les secours à allouer aux anciens inspecteurs ou à leurs veuves et aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens doivent être imputés sur le crédit de l'article 44. Le libellé a été modifié en conséquence. Cette modification entraîne une diminution de charges de 2,000 francs.
17,500	17,500 »	»	»	
400,000	350,000 »	50,000	»	ART. 77. — Pour 1923, la dépense s'est élevée à 342.800 francs. Pour 1924, le crédit a été porté à 350,000 francs. Le nombre d'élèves concurrents augmentera vraisemblablement encore et, conséquemment, il faut prévoir une augmentation des frais des jurys et d'organisation.
211,975,108	205,577,125 »	6,397,983	»	ART. 78. — Le crédit a été établi de la manière suivante : Somme nécessaire au paiement des traitements pour chacun des cinq premiers mois de l'année 1924, 16,943,759 francs, Soit, pour l'année entière fr. 204,975,108 augmentations légales à échoir au 1 ^{er} janvier 1923, 3,500,000 d'après la dépense pour le même objet au 1 ^{er} janvier 1924. Il faut, en outre, prévoir une somme de 2,900,000 pour création de classes et spécialement de classes du 4 ^e degré. Enfin, une somme de 600,000 est nécessaire pour assurer, en 1923, l'exécution de l'article 34 de la loi scolaire (certificats spéciaux). TOTAL . . . fr. 211,975,108
20,000	20,000 »	»	»	
7,741	11,864 97	»	4,123 97	
100,000	100,000 »	»	»	ART. 80. — La charge concernant Masnuy-Saint-Pierre a pris fin en 1924. L'intervention de l'Etat dans les dépenses des communes de Marche-lez-Ecaussinnes et de Paliseul s'élève, pour la première, à fr. 6,651.67, et, pour la seconde, à fr. 4,109.20.
1,600,000	1,800,000 »	»	200,000 »	ART. 81. — Le libellé a été complété afin de permettre l'imputation du prix des billets forfaitaires. Les frais de surveillance et de contrôle absorbent presque entièrement le crédit en raison des allocations extraordinaires consacrées aux bâtiments d'écoles.
1,600,000	1,400,000 »	200,000	»	ART. 82. — Dépense pour 1923, dernier chiffre connu : 1,550,000 francs. Il faut prévoir pour 1924 une augmentation de cette dépense d'environ 50,000 francs.
15,000	15,000 »	»	»	ART. 85. — Le crédit de 1924 sera vraisemblablement insuffisant. La dépense mensuelle moyenne pour les cinq premiers mois se monte à 154,593 francs, soit pour l'année une dépense de plus de 1,600,000 francs.
600,000	800,000 »	»	200,000 »	ART. 83. — D'après la dépense de 1923, s'élevant à 543,103 francs, un crédit de 600,000 francs sera suffisant pour les besoins de 1923.
5,000	5,000 »	»	»	
43,000	13,000 »	30,000	»	ART. 87. — L'arrêté royal du 23 septembre 1923, en son article 4, prévoit le remboursement spécial des frais de route et de séjour pour les déplacements en dehors des circonscriptions des inspecteurs. Une somme de 30,000 francs est nécessaire pour couvrir ces dépenses.
50,000	50,000 »	»	»	Le libellé a été complété pour permettre l'imputation du prix d'achat des billets forfaitaires.
220,551,249	214,161,269 97	6,796,163	406,123 97	
AUGMENTATION . . fr.		6,390,039 03		

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés . . . fr. 510,000 »
89	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux Beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition d'ouvrages pour le service spécial de la direction des Beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des Beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses 27,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 25,000 »
	d.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 45,500 »
90	•	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
91	•	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel
92	•	Musée royal des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel, de matériel et des acquisitions
95	•	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement
94	a.	Inspection des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles fr. 21,400 »
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office Central des imprimés 500 »
95	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin
96	•	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études
97	a.	Grands concours de peinture, de gravure, de dessin, de sculpture et d'architecture Pensions des lauréats (y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire). fr. 80,000 »
	b.	Frais d'organisation du concours de peinture et de gravure de 1925. Frais de voyage et jetons de présence des membres et du secrétaire; divers 15,000 »
A REPORTER . . . fr		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
407,500	408,500	»	1,000	ART. 89. — Une somme de 1,000 francs a été transférée à l'article 5.
149,500	150,000	»	500	ART. 90. — Une somme de 500 francs a été transférée à l'article 5.
400,209	376,002	24,207	»	ART. 91. — Augmentation justifiée par l'application du nouveau barème fixé par l'arrêté royal du 13 mai 1924.
240,580	240,580	»	»	
450,000	450,000	»	»	
21,900	19,400	2,500	»	ART. 94. — Augmentation résultant de l'application du barème qui a été adopté pour les fonctionnaires de l'inspection.
1,000	1,000	»	»	
25,000	25,000	»	»	ART. 97. — La charge permanente de 45,000 francs est affectée aux dépenses du grand concours de peinture et de gravure qui aura lieu en 1925. Cette somme se décompose comme suit :
65,000	75,000	»	10,000	Une bourse de 12,000 francs et trois de 6,000 francs fr. 50,000 » Frais d'organisation. fr. 15,000 » fr. 45,000 »
1,760,689	1,745,482	26,707	11,500	La charge temporaire de 20,000 francs doit assurer le paiement des pensions des lauréats des concours organisés sous le régime antérieur à l'arrêté royal du 3 septembre 1921.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,760,689	1,745,482	26,707	11,500	
405,564	392,900	12,664	»	<p>ART. 98. — La somme inscrite en 1924 pour payer les indemnités familiales doit être augmentée.</p> <p>De plus, une somme de 10,000 francs représentant les frais du cours d'art et d'archéologie est transférée de l'article 124.</p>
425,700	407,500	18,200		<p>ART. 99. — L'augmentation résulte de la hausse du prix du combustible.</p>
2,591,953	2,545,882	57,571	11,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT fr.			
100	»	Musées royaux du Cinquantième. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais d'étude des collections			
		NOMBRE d'agents.	MINIMUM.	MAXIMUM.	TOTAL.
		1	16,000	20,200	20,200
		1	14,500	16,100	16,100
		5	14,500	13,500	77,100
		5	12,500	13,500	58,500
		2	9,500	12,000	21,500
		1	9,500	13,500	13,000
		1	4,200	9,000	7,800
		1	4,200	9,000	6,200
		1	5,700	7,500	6,700
		7	5,700	7,500	42,100
		9	5,700	7,500	51,600
		2	5,700	7,500	11,900
		40	5,600	6,200	224,500
		1	5,600	4,800	4,800
		3	5,600	4,800	13,400
		4	1,500	5,000	7,500
		5	1,500	2,000	8,500
		TOTAL. . . .	96		371,200
					Indemnité de résidence fr. 50,320
					Indemnité familiale 32,000
					Travaux supplémentaires et caisse de retraite 2,060
					Cours d'art et d'archéologie 8,000
					Indemnités de maladie 2,000
					Frais d'étude des collections et divers. 5,000
					Indemnité du secrétaire-économe 1,500
					Salaires aux deux concierges, situations acquises, indemnités des brigadiers 5,500
					Traitements de disponibilité 5,886
					TOTAL. . . fr. 677,066
					Augmentations réglementaires 8,825
					TOTAL. . . fr. 685,891
					A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,591,955	2,545,882	57,571	11,500	
685,894	677,550	8,341	•	ART. 100. — Augmentations réglementaires de traitement.
5,277,844	5,223,432	65,912	11,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
		REPORT . . . fr.																																																												
101	a.	Musées royaux du Cinquantenaire : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des Comités de sections. Fouilles archéologiques dans l'intérêt des Musées. Frais de vente du catalogue. Dépenses diverses (y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire). fr. 408,000																																																												
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office Central des imprimés 24,000																																																												
102	»	Château de Mariemont : personnel																																																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conservateur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">11,500</td> <td style="text-align: right;">11,500</td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td></td> <td style="text-align: right;">3,800</td> <td style="text-align: right;">11,580</td> </tr> <tr> <td>Gardes du château</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">3,730</td> <td style="text-align: right;">7,460</td> </tr> <tr> <td>Garde du château</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,650</td> <td style="text-align: right;">1,650</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,400</td> <td style="text-align: right;">2,400</td> </tr> <tr> <td>Chauffeur-surveillant</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> </tr> <tr> <td>Concierge</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,100</td> <td style="text-align: right;">2,100</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">2,320</td> </tr> <tr> <td>Indemnité familiale</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">365</td> </tr> <tr> <td>Secours et indemnités diverses</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">940</td> </tr> <tr> <td>Augmentations réglementaires</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">1,400</td> </tr> <tr> <td>Traitements de disponibilité</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">1,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td></td> <td style="text-align: right;">46,715</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	Conservateur	1	11,500	11,500	Surveillants		3,800	11,580	Gardes du château	2	3,730	7,460	Garde du château	1	1,650	1,650	Nettoyeuse	1	2,400	2,400	Chauffeur-surveillant	1	3,000	3,000	Concierge	1	2,100	2,100	Indemnité de résidence			2,320	Indemnité familiale			365	Secours et indemnités diverses			940	Augmentations réglementaires			1,400	Traitements de disponibilité			1,200	TOTAL	10		46,715				
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																											
Conservateur	1	11,500	11,500																																																											
Surveillants		3,800	11,580																																																											
Gardes du château	2	3,730	7,460																																																											
Garde du château	1	1,650	1,650																																																											
Nettoyeuse	1	2,400	2,400																																																											
Chauffeur-surveillant	1	3,000	3,000																																																											
Concierge	1	2,100	2,100																																																											
Indemnité de résidence			2,320																																																											
Indemnité familiale			365																																																											
Secours et indemnités diverses			940																																																											
Augmentations réglementaires			1,400																																																											
Traitements de disponibilité			1,200																																																											
TOTAL	10		46,715																																																											
103	a.	Château de Mariemont : matériel et frais de conservation fr. 24,600																																																												
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office Central des imprimés 200																																																												
104	»	Château de Gacsbeek : personnel																																																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conservateur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">15,500</td> <td style="text-align: right;">15,500</td> </tr> <tr> <td>Garde-concierge du domaine préposé aux recettes</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">3,500</td> <td style="text-align: right;">3,500</td> </tr> <tr> <td>Garde-surveillant-chauffeur-électricien</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,500</td> <td style="text-align: right;">2,500</td> </tr> <tr> <td>Garde-surveillant-jardinier en chef</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,500</td> <td style="text-align: right;">2,500</td> </tr> <tr> <td>Gardes-surveillants-aides-jardiniers</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">2,100</td> <td style="text-align: right;">4,200</td> </tr> <tr> <td>Garde-surveillant-homme de peine</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">600</td> <td style="text-align: right;">600</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse préposée aux vestiaires</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> </tr> <tr> <td>Femme de charge</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> </tr> <tr> <td>Économiste et personnel auxiliaire</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">9,000</td> </tr> <tr> <td>Augmentations à prévoir</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">8,500</td> </tr> <tr> <td>Secours et indemnités diverses</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">1,300</td> </tr> <tr> <td>Indemnité familiale</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">1,610</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td></td> <td style="text-align: right;">35,810</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	Conservateur	1	15,500	15,500	Garde-concierge du domaine préposé aux recettes	1	3,500	3,500	Garde-surveillant-chauffeur-électricien	1	2,500	2,500	Garde-surveillant-jardinier en chef	1	2,500	2,500	Gardes-surveillants-aides-jardiniers	2	2,100	4,200	Garde-surveillant-homme de peine	1	600	600	Nettoyeuse préposée aux vestiaires	1	1,500	1,500	Femme de charge	1	1,500	1,500	Économiste et personnel auxiliaire			9,000	Augmentations à prévoir			8,500	Secours et indemnités diverses			2,000	Indemnité de résidence			1,300	Indemnité familiale			1,610	TOTAL	9		35,810
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																											
Conservateur	1	15,500	15,500																																																											
Garde-concierge du domaine préposé aux recettes	1	3,500	3,500																																																											
Garde-surveillant-chauffeur-électricien	1	2,500	2,500																																																											
Garde-surveillant-jardinier en chef	1	2,500	2,500																																																											
Gardes-surveillants-aides-jardiniers	2	2,100	4,200																																																											
Garde-surveillant-homme de peine	1	600	600																																																											
Nettoyeuse préposée aux vestiaires	1	1,500	1,500																																																											
Femme de charge	1	1,500	1,500																																																											
Économiste et personnel auxiliaire			9,000																																																											
Augmentations à prévoir			8,500																																																											
Secours et indemnités diverses			2,000																																																											
Indemnité de résidence			1,300																																																											
Indemnité familiale			1,610																																																											
TOTAL	9		35,810																																																											
		A REPORTER. fr.																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
3,277,844	3,223,432	65,912	11,500	
429,000	419,000	10,000	»	ART. 101. — L'augmentation se justifie par l'insuffisance du crédit alloué à l'atelier de photographies. L'activité de cet atelier augmente d'année en année. Ses dépenses suivent la même marche, tandis que ses recettes, de plus en plus importantes, sont versées au Budget des Voies et Moyens. D'autre part, il y a lieu de remarquer que cet atelier est chargé de <i>travaux extraordinaires</i> , notamment en 1925, de la confection d'un album de photographies destiné à la ville de Bruges. Ce travail est la condition d'une donation de 206 aquarelles faite aux Musées du Cinquantenaire par M. Tulpinck; cette dépense est portée en charge temporaire.
46,715	44,950	1,785	»	ART. 102. — Deux agents ont été mis en disponibilité et touchent un traitement de 600 francs par an; mais ils ont dû être remplacés par un agent nouveau.
21,800	21,800	»	»	
55,810	33,200	20,610	»	ART. 104. — Le personnel prévu en 1924 et qui était à peine suffisant lorsque le château était fermé au public, doit être nécessairement augmenté. Déjà pour 1924, un crédit supplémentaire de 5,000 francs a été sollicité à l'effet d'engager des guides nouveaux. De plus, des indemnités de résidence et familiale doivent être prévues pour le personnel à nommer à titre définitif. Il est à remarquer que le Château de Gaesbeek produit des recettes fixes de 20,000 francs par an (revenus de la dotation, vente de l'herbe et des bois, location de la chasse, de la pêche, du jardin et de deux petites maisons). D'autre part, par suite de la vogue dont il jouit, il est à prévoir que le produit des droits d'entrée, à la fin de l'année, dépassera 50,000 francs et que la vente des cartes postales produira au-delà de 50,000 francs; ces recettes entraînent naturellement des dépenses de personnel et de matériel.
3,829,169	3,742,562	98,307	11,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																									
				REPORT. . . . fr.																																							
103	a.	Château de Gacsbeck : matériel et frais de conservation (y compris une somme de 7,000 francs en charge temporaire)		fr. 27,600																																							
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office Central des imprimés (y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire).		4,000																																							
106	»	Pavillon chinois et Tour japonaise : personnel																																									
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS.</th> <th style="width: 20%;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Messagers.</td> <td>4</td> <td>5,000 à 5,600</td> <td>21,520</td> </tr> <tr> <td>Garçon de bureau</td> <td>1</td> <td>3,700</td> <td>3,700</td> </tr> <tr> <td>Veilleur de nuit</td> <td>1</td> <td>4,800</td> <td>4,800</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses</td> <td>2</td> <td>1,700 à 2,000</td> <td>5,700</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence</td> <td></td> <td></td> <td>2,840</td> </tr> <tr> <td>Indemnité familiale</td> <td></td> <td></td> <td>6,098</td> </tr> <tr> <td>Secours et indemnités diverses.</td> <td></td> <td></td> <td>2,300</td> </tr> <tr> <td>Traitements de disponibilité</td> <td></td> <td></td> <td>0,570</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>8</td> <td></td> <td>51,528</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	Messagers.	4	5,000 à 5,600	21,520	Garçon de bureau	1	3,700	3,700	Veilleur de nuit	1	4,800	4,800	Nettoyeuses	2	1,700 à 2,000	5,700	Indemnité de résidence			2,840	Indemnité familiale			6,098	Secours et indemnités diverses.			2,300	Traitements de disponibilité			0,570	TOTAL	8		51,528	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																									
Messagers.	4	5,000 à 5,600	21,520																																								
Garçon de bureau	1	3,700	3,700																																								
Veilleur de nuit	1	4,800	4,800																																								
Nettoyeuses	2	1,700 à 2,000	5,700																																								
Indemnité de résidence			2,840																																								
Indemnité familiale			6,098																																								
Secours et indemnités diverses.			2,300																																								
Traitements de disponibilité			0,570																																								
TOTAL	8		51,528																																								
107	a.	Pavillon chinois et Tour japonaise : matériel et mobilier; publications, bibliothèque, chauffage et éclairage		fr. 14,000																																							
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office Central des imprimés		300																																							
		<i>Monuments publics.</i>																																									
108	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; part d'intervention de l'Etat dans l'érection de monuments commémoratifs d'un caractère artistique reconnu; médailles à consacrer aux événements mémorables																																									
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>																																									
109	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments		fr. 63,000 »																																							
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux		12,000 »																																							
110	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations																																									
				A REPORTER fr.																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,829,169	5,742,562	98,307	11,500	
51,600	21,600	10,000	»	ART. 106. — Ce crédit se compose comme suit : a) Frais de conservation du domaine, entretien du mobilier, aménagement des collections, chauffage et éclairage . fr. 20,600 b) Aménagement du château en vue des visiteurs (installation de barrières de clôture et de tourniquets, aménagement de pièces en salles d'attente (charge temporaire). . . 7,000 c) Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés 4,000 dont 3,000 francs en charge temporaire. Le château de Gaesbeek n'est nullement aménagé pour recevoir le nombre considérable de visiteurs qui s'y rendent. Il y a toute une installation à faire qui n'a pu être réalisée jusqu'à présent, qu'avec des moyens de fortune, faute de crédits, mais qu'il est urgent de compléter. D'autre part, le Conservateur doit payer sur son budget l'achat des cartes postales qui sont vendues ensuite au profit du Trésor. Enfin, il doit éditer un catalogue et des guides; le produit de la vente de ces publications va également au Trésor. Il en résulte qu'à l'augmentation des crédits demandés correspondra une augmentation de recettes.
51,528	52,758	»	1,210	
11,500	10,000	1,500	»	ART. 106. — Différence entre le traitement d'activité et le traitement de disponibilité d'un commis-rédacteur. ART. 107. — L'augmentation résulte de la hausse du combustible.
50,000	70,000	»	20,000	ART. 108. — Les dépenses prévues en 1925 permettent cette diminution.
75,000	75,000	»	»	
150,000	150,000	»	»	
4,198,797	4,121,700	109,807	32,710	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
4,198,797	4,121,700	109,807	32,710	
67,350	66,432	918	»	ART. 111. — Augmentations réglementaires des traitements.
85,190	62,240	22,950	»	ART. 112. — Augmentation résultant du relèvement général des tarifs des chemins de fer et de l'emploi des coupons forfaitaires imposé aux membres qui exercent une fonction de l'Etat et au secrétaire.
41,000	30,000	11,000	»	ART. 115. — Comme à l'article 112.
10,000	10,000	»	»	
604,124	596,600	7,524	»	ART. 115. — Majoration justifiée par des augmentations réglementaires de traitement à accorder à plusieurs agents, par la création d'un nouveau cours de piano (Arrêté royal du 24 mai 1924), et par le renchérissement du combustible et de la main-d'œuvre.
512,654	511,986	668	»	ART. 116. — Des augmentations de traitement justifient l'accroissement du crédit.
240,944	257,713	3,231	»	ART. 117. — Majoration justifiée par les augmentations réglementaires et par le renchérissement du combustible. Les frais de distributions de prix sont aussi plus élevés.
242,567	247,795	»	5,228	ART. 118. — Les résultats connus et prévus permettent cette diminution.
5,802,626	5,684,466	156,098	37,938	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
119	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique	fr. 274,250 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique	47,000 »
	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses (y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire)	122,750 »
	d.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés.	6,000 »
120	»	Théâtre royal de la Monnaie.	
121	»	Opéra flamand d'Anvers	
122	a.	Inspection des écoles de musique.	fr. 15,350 »
	b.	Conseil de perfectionnement des études musicales	3,500 »
123	»	Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des Beaux-Arts	
		LETTRES.	
	a.	Subsides et encouragements littéraires; souscriptions; voyages et missions littéraires ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale. fr.	25,000 »
	b.	Secours à des littérateurs qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs décédés	5,000 »
	c.	Sociétés littéraires.	16,000 »
	d.	Prix triennaux de littérature française et flamande et de littérature dramatique française et flamande (arrêté royal du 10 mars 1914); frais des jurys	25,000 »
124	e.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887.	8,000 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques	72,000 »
	g.	Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise)	14,000 »
	h.	Subside pour la maison de la Presse	10,000 »
	i.	Acquisition d'ouvrages littéraires et dépenses diverses pour la direction des Lettres	4,000 »
	j.	Part contributive de la Belgique dans les frais de l'Union académique internationale, du Conseil international de recherches, de l'Union astronomique internationale, de l'Union géodésique et géophysique internationale, de l'Union internationale de la chimie pure et appliquée, de l'Union internationale des mathématiciens, de l'Union internationale de T. S. F. scientifique, de l'Union internationale de sciences biologiques, de l'Union internationale de sciences médicales et de l'Union géographique internationale.	17,350 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,802,626	5,684,466	118,098	37,958	
420,000	390,000	30,000	»	ART. 119. — Augmentation due à l'inscription de la charge temporaire destinée à couvrir les frais du concours de Rome de composition musicale.
107,500	107,500	»	»	
50,000	50,000	»	»	
18,850	18,850	»	»	
2,000	2,000	»	»	
191,550	254,550	»	45,200	<p>ART. 124. — Diminutions :</p> <p>Litt. a fr. 25,000 °</p> <p>Une somme de 10,000 francs, représentant les frais du cours d'art et d'archéologie a été transférée à l'article 98. Les souscriptions importantes de livres sont payées en partie sur le Budget des bibliothèques publiques. De plus une somme de 1,000 francs a été transférée à l'article 128;</p> <p>Litt. b 5,000 °</p> <p>Les résultats des années antérieures permettent cette réduction,</p> <p>Litt. c 17,000 °</p> <p>Un grand nombre de sociétés littéraires qui n'étaient pas entièrement en règle ont été écartées;</p> <p>Litt. i 1,000 °</p> <p>Somme transférée à l'article 3.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. . . . fr. 46,000 °</p> <p>Augmentation : litt. e 2,800 °</p> <p>Les frais du bureau de l'Union Internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques est payable en francs suisses. L'augmentation résulte du cours du change.</p>
6,592,526	6,487,566	186,098	81,138	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																														
		REPORT. . . . fr.																														
125	•	Institut historique belge de Rome : personnel, traitements, etc.																														
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 40%;">MONTANT de la dépense</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Président du Comité Directeur (frais de voyage et de séjour à Rome)</td> <td style="text-align: right;">1 5,000 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire résidant à Rome</td> <td style="text-align: right;">1 5,000 »</td> </tr> <tr> <td>Custode</td> <td style="text-align: right;">1 4,400 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétariat</td> <td style="text-align: right;">» 1,300 »</td> </tr> <tr> <td>Mission d'un membre de l'Institut.</td> <td style="text-align: right;">» 4,200 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux auteurs et frais de copistes</td> <td style="text-align: right;">» 2,900 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">3 23,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense	Président du Comité Directeur (frais de voyage et de séjour à Rome)	1 5,000 »	Secrétaire résidant à Rome	1 5,000 »	Custode	1 4,400 »	Secrétariat	» 1,300 »	Mission d'un membre de l'Institut.	» 4,200 »	Indemnités aux auteurs et frais de copistes	» 2,900 »	TOTAL	3 23,000 »														
NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense																															
Président du Comité Directeur (frais de voyage et de séjour à Rome)	1 5,000 »																															
Secrétaire résidant à Rome	1 5,000 »																															
Custode	1 4,400 »																															
Secrétariat	» 1,300 »																															
Mission d'un membre de l'Institut.	» 4,200 »																															
Indemnités aux auteurs et frais de copistes	» 2,900 »																															
TOTAL	3 23,000 »																															
126	a.	Institut historique belge de Rome : matériel et frais divers fr. 21,500 »																														
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés. 11,000 »																														
127	•	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité, etc.																														
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 40%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire perpétuel</td> <td style="text-align: right;">1 17,500 »</td> </tr> <tr> <td>Chef de division.</td> <td style="text-align: right;">1 12,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td style="text-align: right;">1 10,000 »</td> </tr> <tr> <td>Dactylographe</td> <td style="text-align: right;">1 5,600 »</td> </tr> <tr> <td>Commis expéditionnaire</td> <td style="text-align: right;">1 4,500 »</td> </tr> <tr> <td>Huissier.</td> <td style="text-align: right;">1 5,800 »</td> </tr> <tr> <td>Gardien</td> <td style="text-align: right;">1 5,400 »</td> </tr> <tr> <td>Messenger.</td> <td style="text-align: right;">1 4,400 »</td> </tr> <tr> <td>Garçon de bureau</td> <td style="text-align: right;">1 5,600 »</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td> <td style="text-align: right;">1 1,800 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence</td> <td style="text-align: right;">» 5,280 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnité familiale</td> <td style="text-align: right;">» 1,460 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentations réglementaires et indemnités</td> <td style="text-align: right;">» 3,000 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">10 80,540 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Secrétaire perpétuel	1 17,500 »	Chef de division.	1 12,000 »	Chef de bureau	1 10,000 »	Dactylographe	1 5,600 »	Commis expéditionnaire	1 4,500 »	Huissier.	1 5,800 »	Gardien	1 5,400 »	Messenger.	1 4,400 »	Garçon de bureau	1 5,600 »	Nettoyeuse	1 1,800 »	Indemnité de résidence	» 5,280 »	Indemnité familiale	» 1,460 »	Augmentations réglementaires et indemnités	» 3,000 »	TOTAL	10 80,540 »
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																															
Secrétaire perpétuel	1 17,500 »																															
Chef de division.	1 12,000 »																															
Chef de bureau	1 10,000 »																															
Dactylographe	1 5,600 »																															
Commis expéditionnaire	1 4,500 »																															
Huissier.	1 5,800 »																															
Gardien	1 5,400 »																															
Messenger.	1 4,400 »																															
Garçon de bureau	1 5,600 »																															
Nettoyeuse	1 1,800 »																															
Indemnité de résidence	» 5,280 »																															
Indemnité familiale	» 1,460 »																															
Augmentations réglementaires et indemnités	» 3,000 »																															
TOTAL	10 80,540 »																															
		A REPORTER. . . . fr.																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,592,326	6,487,366	186,098	81,138	
23,000	20,700	2,300	»	ART. 125. — Augmentation due au relèvement de la lire vis-à-vis du franc belge. Le poste « indemnités aux collaborateurs » a, dans un but de précision, été remplacé par les mots « indemnités aux auteurs et frais de copistes ».
32,500	27,300	5,200	»	ART. 126. — Frais supplémentaires de loyer, de chauffage et d'éclairage (6,200 francs). D'autre part, une réduction de 1,000 francs peut être consentie sur les dépenses pour fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés.
80,340	82,440	»	2,100	ART. 127. — Les résultats connus et prévus permettent cette réduction.
6,728,166	6,617,806	193,598	83,238	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,728,166	6,617,806	193,598	83,238	
335,500	334,500	1,000	»	ART. 128. — Le subside de 1,000 francs payé chaque année à l'intervention de l'Administration, au Comité des tables constantes de physique et de mathématiques, et liquidé sur l'article général des Lettres (art. 124) est, à la demande même de l'Académie, porté cette année au Budget de cette institution. D'autre part, le littéra d (Commission royale d'histoire) ne comprend plus que les frais de personnel, etc. La somme de 50,800 francs, destinée aux impressions, est comprise dans la somme de 150,800 francs prévue pour les fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés.
25,200	25,740	»	540	ART. 129. — Le titulaire du poste de « commis-dactylographe » a été autorisé à porter le titre d' « attaché au secrétariat ». Le libellé de ce poste a été modifié en conséquence. Le poste indemnité familiale (2,480 francs) disparaît, aucun agent de l'Académie française n'étant dans les conditions pour bénéficier de cette indemnité. D'autre part, une somme de 1,040 francs doit être prévue pour les augmentations réglementaires de traitements.
45,000	54,000	»	9,000	ART. 130. — La charge temporaire de 10,000 francs pour achat de livres disparaît. Par contre, le nombre de membres s'étant accru et le tarif des chemins de fer étant fortement augmenté, une augmentation de 4,000 francs est nécessaire pour couvrir les frais de déplacement et les jetons de présence.
7,133,866	7,032,046	194,598	92,778	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			REPORT.	fr.	
131	»	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel ; traitements de disponibilité			
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	
		Secrétaire perpétuel.	1	6,000 »	
		Sous-chef de bureau	1	7,800 »	
		Econome	1	1,500 »	
		Concierge.	1	3,800 »	
		Messagère	1	3,000 »	
		Indemnité de résidence	»	750 »	
		Indemnité familiale	»	1,850 »	
		Promotions, indemnités, etc.	»	1,020 »	
		TOTAL.	5	20,900 »	
		Académie royale flamande de langue et de littérature :			
	a.	Jetons de présence	fr.	21,200 »	
	b.	Prix des concours		7,500 »	
132	c.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers		6,000 »	
	d.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande		5,000 »	
	e.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés. (<i>Y compris une somme de 35,000 francs en charge temporaire</i>)		59,800 »	
133	»	Direction des Services belges de bibliographie et des échanges internationaux : personnel, traitements, salaires des gens de service, etc.			
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.
		Directeur	1	17,800	17,800
		Chefs de service	2	15,000	30,000
		Chef de bureau	1	9,500	9,500
		Sous-chefs de bureau	3	8,500 à 9,000	20,000
		Commis	1	3,700	3,700
		Huissiers	2	4,000 à 4,200	8,200
		Concierge-nettoyeuse	1	2,000	2,000
		Indemnité de résidence.			6,840
		Indemnité familiale			2,400
		Nominations, promotions et divers.			5,000
		TOTAL	11		111,440
134	a.	Direction des Services belges de bibliographie et des échanges internationaux : matériel et acquisitions.			fr. 81,700 »
	b.	Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés			27,000 »
		A REPORTER			fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,133,866	7,032,046	194,598	92,778	
26,900	26,650	250	»	Art. 151. — Un économiste, nommé par arrêté royal du 30 novembre 1925, reçoit un traitement de 1,500 francs; des réductions sur d'autres postes ramènent l'augmentation à 250 francs.
99,500	99,500	»	»	Art. 152. — Une nouvelle charge temporaire de 55,000 francs est demandée pour continuer l'impression des ouvrages commencés et finir l'impression des ouvrages couronnés antérieurement.
111,440	115,020	»	3,580	Art. 153. — La suppression d'un emploi de commis et du poste d'aide-nettoyeuse entraîne une diminution de 6,180 francs. D'autre part, une somme de 2,600 francs est nécessaire pour les augmentations réglementaires de traitements.
108,700	100,900	7,800	»	Art. 154. — Augmentation : 1 ^o de 5,000 francs pour les frais plus élevés de transport par terre et par mer des expéditions du service des Echanges internationaux; 2 ^o de 2,800 francs ensuite de la majoration des frais d'affranchissement des bulletins et du coût du Livre de références nécessaires au service de la bibliographie de Belgique.
7,480,406	7,374,416	202,648	96,358	

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1925.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,480,406	7,374,116	202,648	96,358	
4,000	4,000	»	»	
6,200	6,200	»	»	
111,850	105,350	6,500	»	ART. 137. — Augmentations réglementaires : 7,000 francs. La somme nécessaire pour payer l'indemnité familiale peut être diminuée de 500 francs.
				ART. 138. — L'augmentation provient du relèvement des tarifs des abonnements sur les chemins de fer.
				ART. 139. — Il est à prévoir que, pour 1925 : 4,250 bibliothécaires auront droit à 150 francs. 650 id. id. 300 id. 270 id. id. 450 id. Dépense totale : 498,000 francs.
63,750	58,500	5,250	»	
498,000	460,875	37,125	»	ART. 140. — Ce crédit devant, au minimum, être égal au montant des autres crédits affectés aux bibliothèques publiques, ne devrait s'élever qu'à 698,800 francs. Il a dû être renforcé principalement en raison de l'augmentation du prix des livres et revues et des frais d'envoi de livres par le Département.
770,000	700,000	70,000	»	Le libellé a été complété par la mention « <i>frais divers</i> » pour éviter des difficultés d'imputation.
15,000	30,000	»	15,000	ART. 141. — Le nombre de candidats bibliothécaires diminué considérablement et un crédit de 15,000 francs paraît suffisant pour assurer l'organisation des cours et examens. Les droits d'inscription des récipiendaires compenseront les frais occasionnés par ces cours et examens.
200,000	200,000	»	»	
9,149,206	8,959,041	321,523	111,358	
AUGMENTATION. . fr.		210,165		

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
143	»	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M. Vermeersch (arrêté royal du 9 février 1911). Dépenses imprévues non libellées au Budget . . .
144	»	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique.
		TOTAL DU CHAPITRE X . . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
SERVICES DIVERS.		
145	»	Enseignement moyen. — Subsides aux communes pour l'ameublement et l'outillage des établissements d'instruction moyenne de l'État
146	»	Participation de la Belgique aux travaux d'exploration hydrographique et biologique en exécution du programme du Conseil international pour l'exploration de la mer.
147	»	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation : personnel; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de la Commission
148	{	a. Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation : frais de matériel, location et aménagement d'un immeuble; achat et transport de documents; publication d'un bulletin; gardiennat fr. 52,500 »
	{	b. Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés 4,000 »
149	»	Commission chargée de procéder au triage des archives du Comité National de Secours et d'Alimentation : location du local de Bruxelles. Frais de chauffage et d'éclairage, frais divers.
(1)	»	Subside au Comité olympique belge en vue de l'aider à couvrir les frais de sa participation aux épreuves de la VIII ^e Olympiade (pour mémoire)
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,000	9,000	»	»	
7,500	7,500	»	»	
16,500	16,500	»	»	
408,000	408,000	»	»	ART. 145. — Ce crédit est absolument nécessaire pour aider les communes à compléter ou à renouveler l'ameublement et l'outillage didactique des établissements d'instruction moyenne de l'État. Chaque année, lors de la discussion du Budget, on signale le manque ou le mauvais état du matériel scolaire. De nombreuses communes, dont la situation est obérée, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer les obligations que la loi leur impose en la matière.
57,220	57,220	»	»	
27,000	27,000	»	»	ART. 146. — Il y a lieu pour la Belgique de continuer sa participation à ces travaux.
36,500	36,500	»	»	ART. 147. — La Commission poursuivra ses travaux pendant l'année 1925.
10,000	9,000	1,000	»	ART. 148. — La Commission poursuivra ses travaux pendant l'année 1925.
»	100,000	»	100,000	ART. 149. — La Commission poursuivra ses travaux en 1925 et les terminera probablement à la fin de cette année. En vue de lui permettre de couvrir les frais de déménagement des archives, qui seront déposées définitivement dans l'ancien local de la Commission royale d'histoire, il y a lieu de porter de 9,000 à 10,000 francs le crédit affecté à l'exercice 1925.
238,720	337,720	1,000	100,000	(¹) ART. 151 de 1924. — Ce crédit disparaît en 1925.

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
150	»	Subside à l'école primaire pour enfants belges, établie à Arras (France)
151	»	Cercle artistique et littéraire de Gand : subside pour la construction d'un local destiné à ses expositions annuelles (5 ^e annuité)
152	»	Subside à l'école moyenne belge d'Aix-la-Chapelle
153	»	Subsides aux écoles gardiennes belges de Crefeld et d'Aix-la-Chapelle.
(1)	»	Monument à élever à la mémoire d'Emile Verhaeren (<i>pour mémoire</i>)
154	»	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
(2)	»	Indemnité représentant le douzième du traitement augmenté des indemnités de résidence et familiale (<i>pour mémoire</i>).
(3)	»	Subsides au Comité de patronage belge de la jeunesse universitaire russe à l'étranger (<i>pour mémoire</i>)
155	»	Traitements et indemnités des instituteurs itinérants de langue française ou allemande
156	»	Indemnités spéciales de séjour au personnel belge d'ancienne Belgique
(4)	»	Frais de déménagement des administrations des pensions et de l'enseignement moyen (<i>pour mémoire</i>)
157	»	Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers : aménagement des locaux du rez-de-chaussée (1 ^{re} annuité)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
258,720	357,720	1,000	100,000	
50,000	50,000	»	»	Art. 150. — Les frais de cette école incombent entièrement à l'État. Le crédit doit être maintenu en 1925.
5,000	3,000	»	»	Art. 151. — Nouvelle tranche de la part d'intervention de l'État.
432,000	597,000	35,000	»	Art. 152. — Nécessaire par suite de la revision des traitements effectuée par application de l'arrêté royal du 27 janvier 1924. (Pour la justification du crédit même, voir note à l'article 155.)
50,000	50,000	»	»	Art. 155. — Des raisons d'ordre politique exigent le maintien de ces établissements. Les fonctionnaires civils et militaires de l'État ont ainsi la faculté de faire donner sur place à leurs enfants une instruction nationale, sans les obliger à se séparer d'eux et à supporter des frais très élevés de pension en Belgique.
»	40,000	»	40,000	
24,852,519	24,852,519	»	»	(¹) Art. 156 de 1924. — Ce crédit disparaît en 1925. Art. 154. — Voir note-annexe.
»	20,991,749	»	20,991,749	(²) Art. 158 de 1924. — Ce crédit disparaît en 1925.
»	200,000	»	200,000	(³) Art. 159 de 1924. — Ce crédit disparaît en 1925.
23,800	25,800	»	»	Art. 155. — Les cours itinérants de langue française ou allemande en pays rédimé continueront à être donnés en 1925. Le maintien du crédit s'impose pour indemniser 5 ou 6 instituteurs.
260,000	250,000	10,000	»	Art. 156. — L'emploi du crédit sollicité est le suivant :
»	41,568	»	41,568	<i>Enseignement primaire :</i> Indemnités à 2 inspecteurs cantonaux . . . fr. 4,000 Indemnités aux instituteurs 196,000 <i>Enseignement moyen 60,000</i>
250,000	»	250,000	»	(⁴) Art. 162 de 1924. — Cette dépense disparaît en 1925. Art. 157. — Les locaux du Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers, tels qu'ils sont disposés actuellement, ne permettent plus l'exposition des collections considérables de ce musée. La transformation du rez-de-chaussée s'impose. Le montant des dépenses qui résulteront de cet aménagement s'élève à fr. 1,127,243.56. Les dépenses occasionnées par la construction dudit musée ayant été supportées par moitié par l'État et par la ville, l'intervention du Gouvernement est sollicitée à concurrence de 500,000 francs. Le concours de la ville d'Anvers a également été obtenu et un crédit de 500,000 francs a été voté à cette fin.
26,140,059	47,217,556	296,000	21,373,317	
DIMINUTION . . fr.		21,077,317		

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Sciences
IV.	Instruction publique.
V.	Enseignement supérieur
VI.	Enseignement moyen
VII.	Enseignement normal.
VIII.	Enseignement primaire.
IX.	Beaux-arts, Lettres et Bibliothèques publiques.
X.	Dépenses diverses et imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI.	Services divers
TOTAL du budget du Ministère des Sciences et des Arts. fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,203,556 »	4,311,188 »	»	107,832 »	
4,340,000 »	4,330,000 »	»	10,000 »	
3,604,825 »	3,799,382 »	»	194,557 »	
1,499,600 »	1,126,900 »	372,700 »	»	
13,784,020 »	13,608,615 »	175,405 »	»	
23,629,570 »	23,293,882 »	335,688 »	»	
14,381,610 »	14,176,533 »	405,075 »	»	
220,531,249 »	214,161,209 97	6,590,039 03	»	
9,149,206 »	8,939,041 »	210,165 »	»	
16,500 »	16,500 »	»	»	
295,359,936 »	287,783,252 97	7,889,072 05	512,389 »	
26,140,039 »	47,217,356 »	»	21,077,317 »	
321,499,975 »	335,000,608 97	7,889,072 05	21,589,706 »	
DIMINUTION. . fr.		15,500,633 97		

NOTE-ANNEXE.

ART. 54. — *Souscriptions à des revues et acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques scolaires. Prix spécial du Gouvernement.*

Ancien litt. a de l'article 54 du Budget de l'exercice 1924, lequel a été scindé afin de serrer de plus près la spécialité des allocations budgétaires.

L'augmentation de 5,500 francs résulte :

1° A concurrence de fr.	2,000.00
de la nécessité d'aider les communes à fournir les bibliothèques scolaires;	

2° A concurrence de	3,500.00
du rétablissement du prix spécial du Gouvernement institué par le Règlement des Athénées Royaux. Ce prix consiste en l'octroi aux lauréats d'un ouvrage en rapport avec cette distinction.	

La dépense est estimée à 5,000 francs; elle figure, pour 1,500 francs, au Budget de 1924.

Le libellé de l'article a été complété en vue de permettre l'imputation de cette nouvelle dépense.

ART. 55. — *Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage; achats divers.*

Ancien litt. b de l'article 54 de 1924.

Le crédit est augmenté de 1,000 francs pour permettre de couvrir les dépenses entraînées par les missions de plus en plus nombreuses confiées, avec grand succès, d'ailleurs, aux médecins spéciaux du département. Pour ce seul poste, la dépense s'est élevée, en 1924, à 3,000 francs.

D'autre part, une somme de 300 francs, pour frais d'affranchissement de correspondances, est transférée à l'article 3.

Pour plus de précision, le libellé a été complété par les mots « *achats divers* ».

ART. 154. — *Indemnités temporaires et mobiles de vie chère.*

(Crédit non limitatif.)

Le crédit est calculé dans l'hypothèse où l'index-number dépasserait 420 pendant toute l'année 1925.

Ce crédit se décompose comme il suit :

1. Administration centrale	fr.	468,000	»
2. Sciences :			
a) Observatoire royal		50,700	»
b) Institut royal météorologique		21,750	»
c) Bibliothèque royale		82,500	»
d) Musée royal d'histoire naturelle		76,353	»
e) Archives générales du Royaume		30,602	»
f) Archives de l'État dans les provinces		36,360	»
3. Enseignement supérieur		712,500	»
4. Enseignement moyen :			
a) Inspection des établissements d'instruction moyenne		26,100	»
b) Athénées royaux et écoles moyennes de l'État		3,375,000	»
c) Personnel des établissements d'instruction moyenne de l'État en disponibilité		37,500	»
5. Enseignement normal :			
a) Inspection des écoles normales		9,600	»
b) Inspection diocésaine. Délégués des chefs des cultes protestant et israélite		46,500	»
c) Établissements normaux de l'État et sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur		651,600	»
d) Écoles normales agréées		345,000	»
e) Musée scolaire national		3,600	»
6. Enseignement primaire		18,612,900	»
		<hr/>	
		A REPORTER.	fr. 24,586,565 »

REPORT. . fr. 24,586,565 »

7. Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques :

I. — *Beaux-Arts.*

a) Expositions générales des Beaux-Arts (gardien du matériel)	1,215 »
b) Inspection des académies et écoles de dessin	2,430 »
c) Musée royal des Beaux-Arts de Belgique, Musées ancien et moderne et Musée Wiertz. Surveillance.	72,417 »
d) Musées royaux du Cinquantenaire	108,000 »
e) Château de Mariemont	9,750 »
f) Château de Gaesbeek	1,215 »
g) Pavillon chinois et Tour Japonaise	6,750 »
h) Commission royale des Monuments et des Sites	9,000 »
i) Inspection des écoles de musique	1,215 »

II. — *Lettres.*

j) Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	12,000 »
k) Académie royale de langue et de littérature françaises.	4,050 »
l) Académie royale flamande de langue et de littérature.	3,675 »
m) Services belges de bibliographie et des échanges internationaux	12,750 »

III. — *Bibliothèques publiques.*

n) Bibliothèques publiques	8,475 »
8. Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation	2,400 »
9. Quote-part dans les indemnités de vie chère du personnel du Comité supérieur de contrôle	7,121 »
10. Quote-part dans les indemnités de vie chère du personnel de l'Office central des imprimés	3,491 »
TOTAL . . . fr.	<u>24,852,519 »</u>

ANNEXES

AUX

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES
ET DES ARTS
POUR L'EXERCICE 1925.

ANNEXE N° 1.

L'Administration des Beaux-Arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1925, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs années.

Les engagements éventuels seraient portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1926 si ce Budget était grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seraient signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

100

ANNEXE N° 2.

BEAUX-ARTS

RELEVÉ

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE Incombant A L'ÉTAT.	PART des COMMUNES, des FABRIQUES d'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1933.
Fournitures de moulages au Gouvernement espagnol par les Musées royaux du Cinquantenaire	50,000 »	50,000 »	»	20,000 »
TOTAL. . . . fr.	50,000 »	50,000 »	»	20,000 »

SCIENCES ET DES ARTS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS
1924.	1925.	1926.	à venir.	
10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	
10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	

(110)